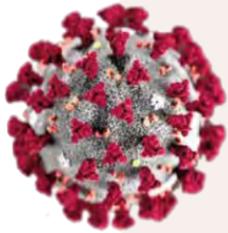


SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ  
CHEZ VOUS**



Coronavirus  
**191 nouveaux cas, 127 guérisons  
et 10 décès en Algérie durant  
les dernières 24 heures**

Lire page 16

● Algérie Poste

## Le nouveau calendrier de retrait des pensions de retraite dévoilé

Algérie Poste a dévoilé, le 21 septembre, un nouveau calendrier fixant les dates de retrait des pensions des retraités dans un communiqué publié sur sa page facebook. Algérie poste explique que l'objectif de ce calendrier est de faciliter l'opération de retrait des pensions et une prise en charge optimale des personnes concernées au niveau des bureaux de poste...

Lire page 6

● Communication

## La chaîne française M6 désormais interdite d'opérer en Algérie

Lire page 6

● Coopération algéro-italienne

## Le secrétaire d'Etat au MAE italien en visite de travail en Algérie

Lire page 16

## Réformes politiques

# Vers un changement radical et global

● Tout porte à croire que désormais, rien ne sera plus comme avant et que les choses vont changer dans le bon sens, comme s'est engagé à le faire le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Après le référendum sur la révision constitutionnelle prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'Etat davantage moralisé et véritablement au service du citoyen et non pas au service d'un clan de personnes qui exerce une autorité paternaliste sur ce peuple. C'est le peuple lui-même qui décidera seul de son destin...

Lire page 3



## Belhimer à la chaîne de télévision France24 : «La nouvelle Constitution répondra aux revendications du Hirak»

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Ammar Belhimer, a indiqué que la nouvelle Constitution algérienne, dont le projet sera soumis à un référendum populaire le 1<sup>er</sup> novembre prochain, répondra aux revendications du Hirak, le mouvement populaire qui a empêché l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika de briguer un 5<sup>e</sup> mandat...

Lire pages 4

## Transplantation hépatique chez l'enfant en Algérie Benbouzid annonce le lancement d'une feuille de route

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé, ce lundi à Alger, l'élaboration d'une feuille de route pour le lancement de la transplantation hépatique chez l'enfant dans le pays afin d'éviter les transferts de malades à l'étranger. Lors d'une rencontre avec les experts qui seront investis de cette mission...

Lire pages 4

## Oum El Bouaghi

### Mise en détention préventive de 8 membres d'un réseau international de trafic de drogue

Huit personnes, activant au sein d'un réseau criminel international transfrontalier spécialisé dans le trafic de drogues, notamment la cocaïne, ont été placées en détention préventive par le juge instructeur près le tribunal de Aïn M'lila (Oum El Bouaghi). Une neuvième personne suspectée d'implication dans la même affaire a été, quant à elle, placée sous contrôle judiciaire. La brigade d'investigations de la Gendarmerie nationale avait intercepté une voiture qui a été perquisitionnée et utilisée par la bande pour le trafic de drogue. L'approfondissement des recherches conduites sous l'égide du parquet a révélé qu'il

s'agissait d'un réseau criminel transfrontalier international spécialisé dans le trafic de drogues, notamment la cocaïne, et composé de 14 personnes âgées de 22 à 43 ans, originaires de diverses régions du pays. Neuf des membres du réseau ont été interpellés et cinq autres sont actuellement en état de fuite, selon la même course qui a fait état de la saisie de 2,1 kg de cocaïne, 13,642 kg de drogues dures ainsi que d'un montant de 16 481 480 DA et de six voitures de luxe. Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Aïn M'lila qui a demandé l'ouverture d'une information judiciaire au juge instructeur du



même tribunal pour les crimes de «gestion, organisation et financement d'activités de possession et achat avec

l'intention de vendre et de stocker des drogues et d'importation illégale de drogues».

### Sûreté de wilaya d'Alger Un individu usurpant l'identité de haut cadre à la présidence de la République arrêté

Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté, lundi, un individu dangereux, issu de la wilaya de Boumerdès et résidant à La Casbah et à Bab Ezzouar, s'adonnant à l'usurpation d'identité de cadres supérieurs à la présidence de la République et d'autres institutions de l'Etat. Il s'agit d'un individu arrêté «en possession de cartes d'identité appartenant à d'autres personnes issues de différentes wilayas auxquelles il faisait croire qu'il était en contact avec des fonctionnaires dans divers secteurs, afin d'intervenir pour leur parcours professionnel de manière à bénéficier d'installations dans des postes ou de transferts de poste en contrepartie d'avantages et de sommes d'argent». L'enquête préliminaire a révélé que la personne arrêtée exerçait une activité criminelle étendue à plusieurs wilayas, et impliquée dans plusieurs affaires similaires liées à l'escroquerie, menace de mort, usurpation d'identité militaire et d'autrui, harcèlement d'un fonctionnaire en poste et outrage à corps constitué, a-t-on affirmé, faisant savoir que l'enquête, supervisée par les autorités juridiques territorialement compétentes, suit son cours. La DGSN invite toute personne ayant été victime d'escroquerie dans ce sens de se rapprocher des services de la sûreté de wilaya d'Alger.

### Accidents de la route 29 morts et 1254 blessés en une semaine

Vingt-neuf personnes ont trouvé la mort et 1254 autres ont été blessées dans 1030 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant la période du 13 au 19 septembre. Le nombre le plus élevé de victimes a été enregistré dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, avec 5 personnes décédées et 25 autres blessées dans 23 accidents de la route. Concernant le

dispositif de surveillance des plages, les agents chargés de cette mission ont effectué durant la même période 2096 interventions qui ont permis de sauver de la noyade 1312 personnes, assurer les premiers secours à 697 et évacuer 91 autres vers les structures sanitaires. Les éléments de la Protection civile ont procédé, par ailleurs, à l'extinction de 1192 incendies urbains,

industriels et autres. S'agissant des activités de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué 266 opérations de sensibilisation à travers 48 wilayas, rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, et 894 opérations de désinfection générale à travers 48 wilayas.

### Tizi-Ouzou Opération de recherche au large de Tizirt d'un pêcheur disparu

Une opération de recherche d'un pêcheur disparu au lieu-dit Mazer, dans la commune de Mizrana, au nord de Tizi-Ouzou, a été lancée, depuis dimanche soir, par les éléments de l'unité marine de la Protection civile. Il s'agit d'un pêcheur disparu depuis dimanche au milieu de l'après-midi, soulignant que trois équipes de plongeurs de l'unité marine de Tizirt ont été mobilisées pour cette opération qui se poursuit encore. «Les recherches se poursuivent encore et d'autres équipes sillonnent, également, la côte, à pied et au moyen de petites embarcations, au cas où le corps sera rejeté par la mer», a indiqué le communicant de la Protection civile, le capitaine Kamel Bouchakor.

### Tipasa Neutralisation d'un réseau criminel organisé et saisie de plus de 3 kg de kif traité

Les services de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Tipasa ont mis hors d'état de nuire un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de drogues, avec la saisie de plus de 3 kg de cannabis. Selon le document rendu public par la cellule d'information de la sûreté de wilaya, la brigade d'investigation et des

recherches a mis hors d'état de nuire un réseau organisé constitué de trois éléments, dans le cadre des efforts de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Ce réseau est spécialisé dans le trafic illégal de drogues à travers les wilayas du centre du pays, selon le même communiqué, signalant l'arrestation de trois

personnes avec la saisie en leur possession d'une quantité considérable de kif traité. L'opération a permis la saisie de 3,054 kg de kif traité, outre un véhicule touristique, et trois téléphones portables, signalant la présentation des trois suspects devant le parquet territorialement compétent.

### Mostaganem Interception de deux embarcations pour émigration clandestine et arrestation de 25 personnes

Les unités territoriales des garde-côtes de Mostaganem ont intercepté, lundi, deux embarcations pour émigration clandestine, au large des côtes et arrêté 25 personnes. Les unités de plongée ont procédé, vers 5h, à l'interception d'une embarcation à bord de laquelle se trouvaient huit personnes, à 3 miles marins (5,5 km) au nord

d'Echaabia, relevant de la commune de Benabdemalek Ramdane, située à 35 km à l'est de Mostaganem. L'interception de la seconde barque est intervenue en mer, vers 7h, avec à son bord un second groupe de candidats à l'émigration clandestine, 17 au total à 17 miles (31 km) au nord de Mostaganem. Les personnes arrêtées, dont

quatre femmes et deux mineurs, toutes en bonne santé, ont été conduites au port de Mostaganem après les formalités d'usage en pareilles circonstances, puis remises aux services concernés, avant leur présentation à la justice pour le chef d'inculpation de quitter le territoire national de manière illégale.

### Skikda Arrestation et incarcération d'un dangereux criminel objet de 9 mandats d'arrêt

Le juge chargé des comparutions immédiates près le tribunal de Azzaba (Skikda) a ordonné l'incarcération d'un dangereux criminel, âgé de 45 ans, faisant l'objet de 9 mandats d'arrêt. Le prévenu était en possession d'une arme à feu ainsi que plus de 7200 unités de boissons alcoolisées, des comprimés psychotropes et des armes blanches. La brigade de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Azzaba a ainsi pu mettre fin aux agissements de ce dangereux criminel spécialisé dans le trafic illégal de substances psychotropes, de boissons

alcoolisées et d'autres activités criminelles. Après avoir enquêté sur la base de renseignements faisant ressortir que l'intéressé utilisait son domicile à Azzaba comme lieu de stockage et de trafic, les services de sécurité ont procédé à l'interpellation du suspect, et ce, en coordination avec le parquet territorialement compétent en vue de l'obtention d'un mandat de perquisition délivré par le procureur de la République près le tribunal de Azzaba. La fouille du domicile de ce dangereux criminel a permis de retrouver et saisir une arme à feu, des

menottes, des cartouches, 18 flacons de somnifères ainsi que des armes blanches (couteaux et épées), en plus de 7200 bouteilles de boissons alcoolisées de différents types et dimensions. Il s'est avéré, par ailleurs, que l'individu arrêté était recherché par la justice et faisait l'objet de 9 mandats d'arrêt pour diverses affaires notamment pour «vol, coups et blessures volontaires, formation d'une association de malfaiteurs, vol de bétail et vol qualifié».

<p>Édité par la Sarl Echo Médias Algérie</p> <p><b>Directeur Général Fondateur</b> Tewfiq Meraou</p> <p><b>L'ECHO D'ALGERIE</b> Quotidien National d'Information</p>	<p><b>Directeur de la Publication</b> Ahsene Saaid</p> <p><b>Directrice de la Rédaction</b> D' Lila Meraou</p> <p>Rédacteur en Chef Mouloud Hamdi</p> <p>Directeur Technique Walid Boumaaraf</p>	<p><b>Siège Social</b> : 32, Avenue de Maubeuge - Alger</p> <p><b>Rédaction</b> : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Rais - Alger</p> <p>Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02</p> <p><b>Direction de la publicité</b> : Tél-Fax : 023 54 23 04</p> <p>بنك التنمية المحلية BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>Compte N° : 005001114002013631013</p>	<p><b>Anep</b> Tél : 021 73 76 78 021 73 71 28 Fax : 021 73 95 59</p> <p><b>Diffusion</b> Ouest-Centre-Est Zigzag Expresse Impression SIA</p>	<p>• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.</p>
	<p>www.lechodalgerie-dz.com</p> <p>E-mail : echodalgerie@gmail.com</p> <p>f L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information</p> <p>twitter @echodalgerie_dz</p>			

## Réformes politiques

## Vers un changement radical et global

*Tout porte à croire que désormais, rien ne sera plus comme avant et que les choses vont changer dans le bon sens, comme s'est engagé à le faire le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.*

Après le référendum sur la révision constitutionnelle prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'Etat davantage moralisé et véritablement au service du citoyen et non pas au service d'un clan de personnes qui exerce une autorité paternaliste sur ce peuple. C'est le peuple lui-même qui décidera seul de son destin. Le chef de l'Etat, qui a fait part de son souhait de voir les citoyens plébisciter le projet de révision constitutionnelle, pour qu'on puisse passer directement à la révision de la loi portant régime électoral, laquelle sera soumise au Parlement pour donner naissance, si possible, à de nouvelles institutions élues avant la fin de l'année. À travers ces réformes engagées, la représentation aux Assemblées élues sera réelle et la Constitution offrira de larges prérogatives aux représentants du peuple. Les jeunes auront, eux aussi, dans le cadre de la nouvelle Constitution, leur place à travers la société civile, devenue, pour la première fois, une force et véritable partenaire dans la gestion des affaires de l'Etat. Ceci d'autant plus que pour la classe politique et la société civile, le dossier de la révision constitutionnelle constitue l'un des grands dossiers importants présentés pour lequel une attention particulière a été accordée avec sérieux et objectivité en présentant des propositions appréciables et constructives dans ses différents titres et chapitres. Ils ont estimé également que la prochaine révision constitutionnelle entraînera une transition de qualité dans le système politique, dont découlera la naissance de la nouvelle République où régnera le droit, la justice et la loi. S'agissant des échéances nationales qui suivront le référendum sur la révision de la Constitution, ils ont souligné leur disponibilité à mener la campagne de sensibilisation au référendum. A cette occasion, l'ensemble des forces politiques sont appelées à ouvrir un dialogue sérieux, responsable et profond en vue de parvenir à un minimum de consensus sur les questions majeures. Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon de nombreux observateurs, les contributions des acteurs nationaux, sur la base des propositions soumises, à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ils considèrent que ce référendum sera un véritable départ pour le renforcement et la consolidation des fondements de la nouvelle République visant à consacrer un Etat de droit et de justice sociale, soulignant, dans ce sens, que le chantier de réforme constitutionnelle était sur le droit chemin. L'accueil des propositions des différentes composantes de la société, notamment les partis politiques, les personnalités nationales et les syndicats, concernant la mouture de l'avant-projet d'amendement constitutionnel par le Président Tebboune témoigne de l'existence d'une volonté politique à même de réaliser les aspirations du peuple. D'autres acteurs de la scène politique nationale ont estimé que le choix de la date du 1<sup>er</sup> novembre pour l'organisation du référendum sur la Constitution était «porteur de significations historiques», tout en exprimant leur souhait de voir le peuple se prononcer sur ce projet qui permettra de «bâtir un nouvel Etat pour tous». Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon ces mêmes acteurs, les contributions des acteurs nationaux sur la base des propositions soumises à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ce référendum devrait ouvrir, a-t-on encore souligné, la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où régner justice et équité. Une fois approuvé par le peuple, le projet de révision de la Constitution devrait permettre de concrétiser les engagements du président de la République pour l'édification d'une nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. À ce titre, le Premier ministre,



Abdelaziz Djerad, a indiqué que ce texte de loi «jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption». La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, «une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile». Une Constitution qui forme «le premier jalon» pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer «un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés», a-t-il poursuivi. Compte tenu de son élaboration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays «se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois». Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son hirak «authentique pacifique», «conscient, entièrement responsable devant l'histoire et fidèle au message des chouhada», le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté «énergiquement et profondément» les institutions de l'Etat, du fait de «la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale». La conscience collective de notre peuple qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'exprimer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extraconstitutionnelles sur la décision politique et économique», a-t-il dit. Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre «une véritable» séparation des pouvoirs, «renforce» les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Concernant le choix de la date symbolique du 1<sup>er</sup> novembre pour la tenue du référendum sur la Constitution, M. Djerad a indiqué que ce choix «constitue une autre occasion pour réunifier le peuple, toute obédience confondue, et tracer une nouvelle voie pour construire son avenir». Rappelant que le projet initié par le président de la République «vient en exécution de l'un de ses

engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution», M. Djerad a ajouté que ce projet se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insuffle une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines. Ce projet, poursuit le Premier ministre, consacre les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde». «La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilité, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette prochaine Constitution que le Président Tebboune voulait comme un nouveau départ pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures.

#### Le projet de révision constitutionnelle comprend une série de propositions réparties sur six axes

Il s'agit des «droits fondamentaux et libertés publiques», du «renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs», de «l'indépendance de la justice», de «la Cour constitutionnelle», de la «transparence, prévention et lutte contre la corruption» et de «l'Autorité nationale indépendante des élections». En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux

mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que «le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle» et par «un chef de gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire». Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. À propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'homme.

#### Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel

Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le document consacre le Conseil national économique, social et environnemental (art. 209) en tant que «cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse dans le domaine économique, social et environnemental, placé sous l'autorité du président de la République». Il institue un Observatoire national de la société civile (art. 213), un organe consultatif placé auprès du président de la République qui «émet des avis et recommandations relatifs aux préoccupations de la société civile» et une Académie algérienne des sciences et des technologies, un «organe indépendant à caractère scientifique et technologique».

T. Benslimane

## Belhimer à la chaîne de télévision France24 : «La nouvelle Constitution répondra aux revendications du Hirak»

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Ammar Belhimer, a indiqué que la nouvelle Constitution algérienne, dont le projet sera soumis à un référendum populaire le 1<sup>er</sup> novembre prochain, répondra aux revendications du Hirak, le mouvement populaire qui a empêché l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika de briguer un 5<sup>e</sup> mandat.

«L' amendement constitutionnel est le premier des engagements électoraux du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il faut une nouvelle Constitution conforme aux revendications du mouvement populaire "Hirak" du 22 février 2019. Le président de la République a béni ce Hirak et s'est engagé à mettre en œuvre ses revendications», a indiqué M. Belhimer dans un entretien accordé à la chaîne de télévision France24. Parmi les revendications du Hirak auxquelles le projet de révision de la Constitution, adopté par le deux Chambres du Parlement, répond déjà, M. Belhimer a cité, essentiellement, «l'affermissement de l'exercice démocratique, une plus grande séparation des pouvoirs et un plus grand attachement aux lois en créant une Cour constitutionnelle et en assurant par une disposition particulière la sécurité juridique». S'agissant des chantiers de réforme du secteur de la Communication, M. Belhimer a indiqué qu'ils tiennent de deux «grandes préoccupations», à savoir «le raffermissement de l'exercice démocratique et l'encadrement juridique des activités de communication». Il a précisé

qu'au titre de la première préoccupation, il a été retenu notamment «le renforcement du cadre référentiel (révision constitutionnelle en cours), la préservation du cadre pluriel et concurrentiel de l'activité de communication, le développement de la communication institutionnelle et le développement de la communication de proximité». Pour l'encadrement juridique des activités de communication, M. Belhimer a cité, essentiellement, «la codification de l'activité de la presse électronique multimédias, une loi sur la publicité, l'encadrement de l'activité de sondage d'opinion, une assise juridique pour les agences de communication, l'autorégulation de la presse écrite : Conseil national de la presse écrite, et le rattachement juridique et technologique des chaînes de télévision privées». Invité à s'exprimer sur la condamnation en appel à deux ans de prison ferme de Khaled Drajani, M. Belhimer s'est voulu catégorique en affirmant : «N'attendez pas d'un membre de l'Exécutif, de surcroît ancien professeur de droit, de s'immiscer dans le fonctionnement de l'institution judiciaire». Il a ajouté que «des peines ont été prononcées en première et en



seconde instances dans des décisions de justice que je m'abstiendrai naturellement de commenter», précisant, toutefois, que «ce n'est pas de délit de presse dont il s'agit dans le cas d'espèce, même si le prévenu exerçait le métier de correspondant de médias étrangers

sans accréditation préalable». M. Belhimer a qualifié les réactions à ce sujet de certaines Organisations non gouvernementales (ONG) étrangères d'«ingérence inadmissible».

Amar Tekfa

## Transplantation hépatique chez l'enfant en Algérie Benbouzid annonce le lancement d'une feuille de route

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé, ce lundi à Alger, l'élaboration d'une feuille de route pour le lancement de la transplantation hépatique chez l'enfant dans le pays afin d'éviter les transferts de malades à l'étranger. Lors d'une rencontre avec les experts qui seront investis de cette mission, le ministre a précisé que «le ministère est disposé à apporter le soutien nécessaire aux équipes spécialisées, que ce soit en termes d'équipements médicaux ou de recours à l'expertise étrangère, afin de développer cette activité et assurer le transfert de connaissances et de technologie et la formation, en vue de réduire les transferts de malades à l'étranger». Evoquant les spécialités médicales complexes qui nécessitent encore des transferts à l'étranger, notamment la scoliose, M. Benbouzid a fait savoir que deux services au sein de l'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) de Douera et de l'Etablissement hospi-

talier spécialisé (EHS) en rééducation fonctionnelle d'Azur plage avaient été chargés de cette mission. Concernant les autres maladies prises en charge par des hôpitaux européens à travers le conventionnement avec la CNAS, le premier responsable du secteur a cité les malformations cardiaques congénitales chez l'enfant. Pour sa part, le Pr Graba Abdelaziz a estimé que l'Algérie «n'a pas suffisamment d'expertise en matière de transplantation hépatique chez l'enfant», même si, a-t-il dit, les spécialistes identifient les facteurs à l'origine de ces maladies. Le chef de service Oncologie, le Pr Kamel Bentebag, a, quant à lui, indiqué que plus de 40 malades avaient bénéficié au cours des dernières années d'une transplantation hépatique, notamment au Centre Pierre-et-Marie-Curie (CPMC). Selon les estimations des experts, le coût d'une transplantation hépatique chez l'enfant à l'étranger s'élève à 140.000 euros.

Bessaha Rochdi

## Lutte contre la pollution maritime Nassira Benharrats expose l'expérience algérienne

La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats a pris part lundi à la session extraordinaire du Conseil des ministres arabes de l'Environnement où elle a exposé l'expérience algérienne en matière de lutte contre la pollution maritime, mettant l'accent sur l'importance de trouver la solution idoine pour le pétrolier Safer amarré sur la côte occidentale du Yémen depuis 2015 afin d'éviter une catastrophe environnementale. Intervenant à cette occasion par visioconférence, la ministre a rappelé les risques que représente le pétrolier Safer, mettant en avant la dimension internationale pour le règlement de ce problème. Mme. Benharrats a également mis en exergue les efforts de l'Algérie en termes de lutte contre les accidents de fuite de pétrole dans la Méditerranée. Dans ce cadre, la ministre de l'Environnement a formulé nombre de propositions, entre autres, mesurer l'impact de tout éventuel scénario, évaluer l'ampleur du dégât induit par les fuites et créer un organe opérationnel pour les interventions urgentes, les secours et la lutte contre la pollution maritime. La ministre a recommandé, par ailleurs, la création d'un fonds arabe environnemental à même de faire face aux incidents et catastrophes maritimes. Au terme de la rencontre le Conseil des ministres arabes de l'Environnement a pris une série de décisions cristallisées sous forme de revendications fondamentales.

Y. D.

## Enseignement supérieur Les représentants des étudiants satisfaits des mesures de reprise des cours

Les représentants des associations estudiantines agréées relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique se sont dits satisfaits quant aux mesures de prise en charge du transport des étudiants vers les établissements universitaires ainsi que de la reprise des activités d'enseignement, en présentiel, à partir du 19 septembre courant. A l'issue d'une réunion avec le secrétaire général (SG) de la tutelle, les représen-

tants des associations estudiantines ont affiché «une satisfaction quant à la mesure prise par les pouvoirs publics au sujet de la prise en charge du transport des étudiants vers les établissements d'enseignement où ils sont inscrits, mais également de la reprise des activités pédagogiques en présentiel, à partir du 19 septembre courant». Les représentants des associations estudiantines ont saisi cette occasion pour «soulever une série de préoccupa-

tions relevées dans certains établissements et services», a indiqué la même source, ajoutant que le SG «a promis de prendre en considération toutes les préoccupations pertinentes qui lui ont été soulevées». La réunion a également constitué une opportunité pour le responsable de tenir les représentants des étudiants informés «des conditions dans lesquelles ont repris les activités d'enseignement depuis le 23 août dernier, et conclues à la

lumière des rencontres d'évaluation, tenues la semaine passée». A noter que ces rencontres ont fait ressortir un état des lieux acceptable des activités pédagogiques programmées entre le 23 août et le 9 septembre, au moment où les chefs des établissements universitaires et des œuvres sociales ont exprimé «leur disposition» à mener à bien l'année universitaire en cours.

A. A.

## Nouvelle Constitution La volonté sincère de répondre aux revendications populaires

Le président du Conseil constitutionnel a qualifié la constitutionnalisation et la création de nombreuses institutions de contrôle ou consultatives en vertu de la prochaine constitution de véritable pas qui dénote la volonté sincère de répondre aux revendications populaires. Dans ce cadre s'inscrit le renforcement du rôle de la Cour des comptes, une institution supérieure indépendante de contrôle du patrimoine et des fonds publics. Elle est chargée du contrôle à posteriori des finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des services publics ainsi que des capitaux marchands de l'Etat. La Cour des comptes «contribue au développement de la bonne gouvernance et à la transparence de la gestion des finances publiques, un volet primordial dans la moralisation de la vie publique, vu que le rapport adressé au président de la République avant sa publication, constitue un plus qualitatif qui permettra aux citoyens de prendre connaissance des modalités de gestion des deniers publics», a expliqué M. Fenniche, relevant que la Cour des comptes, dans sa nouvelle conception, est chargée de la validation des comptes de l'Etat, «une disposition essentielle qui confèrera une crédibilité au budget de l'Etat». Parmi les institutions de contrôle qui seront constitutionnalisées en vertu de la prochaine constitu-

tion figure l'Autorité nationale indépendante des élections qui veille à conférer la transparence et la régularité aux élections», donnera davantage de crédibilité aux institutions et contribuera à consolider la relation entre gouvernant et gouverné et à rétablir la confiance perdue entre ces deux derniers». La nouvelle constitution stipule également la création d'«une Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. Une institution indépendante qui a pour missions, notamment d'élaborer une stratégie de prévention contre la corruption, de veiller à sa mise en œuvre, de collecter les informations sur la corruption et les dénoncer. Parmi les nouveautés caractérisant la nouvelle Constitution, «la création d'un Observatoire national de la société civile», une instance consultative «reflétant les efforts de l'Etat pour la relance du rôle de la société civile et son association à la gestion des affaires publiques» et «la promotion de la démocratie participative au niveau des collectivités locales». Renforcement des prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature pour assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire. M. Fenniche a estimé que la révision de la composante du Conseil supérieur de la magistrature, en écartant le ministre de la Justice, car étant

membre de l'Exécutif, «se veut la plus grande preuve de l'attachement du législateur à garantir le plus haut degré de séparation des pouvoirs et la consécration de l'indépendance de la justice», et partant instaurer l'Etat de droit. Dans le même sens, intervient l'élargissement de la composante des magistrats élus qui représenteront désormais 75% du nombre global des membres du Conseil supérieur de la magistrature. Plusieurs points ont été définis à la lumière de nouveaux articles contenus dans la nouvelle Constitution, inhérents à la nomination et au transfert du magistrat et à sa carrière professionnelle pour réaliser l'indépendance du magistrat. Il a cité l'exemple de la gestion de la carrière professionnelle du magistrat, laquelle relève des prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature, dont la composante a été modifiée, écartant ainsi «toute ingérence» du pouvoir Exécutif, en vue d'améliorer sa performance. Dans la nouvelle Constitution, il ne sera plus question de révoquer un juge ou de mettre fin à ses fonctions, ou de lui infliger des sanctions disciplinaires lors de l'exercice de ses fonctions, sauf dans les cas cités dans la loi et sur décision motivée du Conseil supérieur de la magistrature.

A. B.

## Industrie et importation de véhicules

# La course ouverte par le ministère de l'Industrie

Après des mois et des mois passés à préparer, peaufiner et finaliser les textes réglementaires, le ministère de l'Industrie a enfin décidé de lever le pied sur la pédale de frein.

La plateforme numérique dédiée aux préinscriptions électroniques des constructeurs automobiles et des concessionnaires de véhicules neufs a été lancée à partir de ce dimanche, 20 septembre 2020, par le ministère de l'Industrie. C'est ce que rapporte, ce lundi, le site spécialisé Autobip, ajoutant que le département de Ferhat Aït Ali Braham «a invité les opérateurs intéressés à se présenter au niveau du siège du ministère, pour procéder aux préinscriptions.» Les nouvelles conditions drastiques que pose le cahier des charges fait que les postulants ne se bousculent pas au por-

tillon, à en croire la même source qui cite néanmoins 3 marques comme partantes. Le concessionnaire Emin Auto, représentant de la marque chinoise JAC. La société Burgan International, représentante de la marque chinoise DFSK, la société Ival, représentante de la marque Iveco, Isuzu et Mazda via sa filiale Jamal Spa. Cette liste pourrait encore s'allonger, encore que, car la construction automobile et l'importation en l'Etat, ne sont plus les pompes à fric de jadis où le pétrole tutoyait les 150 dollars et la facture d'importation les 4 milliards de dollars.

Badjou Ali



### Exportations

## L'ANCA plaide pour des conventions avec les pays africains limitrophes

L'Association des commerçants et des artisans algériens (ANCA) a appelé, le gouvernement à conclure des accords bilatéraux avec les pays africains limitrophes pour accompagner et protéger les exportations et garantir l'acheminement des marchandises aux pays réceptifs dans les meilleurs délais. S'exprimant à l'occasion de l'installation de la commission nationale du commerce extérieur au sein de l'association, les exportateurs ont soulevé les contraintes qui entravent l'acheminement de leur marchandise par voie terrestre, qui doit transiter nécessairement par un pays limitrophe. Le président de la nouvelle commission, M. Cherif Baâziz, a cité, entre autres, les entraves relatives à l'exploitation de certains produits sensibles vers les pays de la CEDEAO (la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest). «Les produits périssables tels les fruits et légumes ou même les produits cosmétiques qui passent nécessairement par la Mauritanie, et en l'absence d'une convention sur la protection des exportations avec ce pays voisin, la marchandise traîne souvent pendant des semaines au niveau des ports avant son acheminement vers le pays destinataire», a-t-il déploré. Selon M. Baâziz, qui est également un opérateur exerçant dans l'«exportation, ces contraintes influent énormément sur la qualité des produits nationaux au niveau du continent. Il revendique par ailleurs un soutien effectif de l'Etat pour le transport des produits destinés à l'exportation, affirmant que la subvention promise de transport de ces pro-

duits à hauteur de 50% «n'a jamais été appliquée». A la place de cette aide logistique «qui n'existe que sur les papiers», il propose qu'un pourcentage des recettes d'exportations hors hydrocarbures soit versé aux opérateurs qui activent dans le domaine.» Les exportateurs qui seraient éligibles à cette aide devraient répondre à certaines conditions dont l'utilisation de la matière première locale à plus de 50%, a-t-il ajouté. Ce même intervenant revendique également l'ouverture de succursales bancaires à l'étranger, notamment en Afrique pour faciliter les transactions commerciales. Pour sa part, le président de l'ANCA, M. Hadj Tahar Boulanouar, a assuré que l'installation de la Commission nationale du commerce extérieur devrait permettre à son association de renforcer davantage son rôle en tant que force de proposition pour enrichir les textes de lois relatifs au commerce extérieur. Par ailleurs, il a affirmé que la commission servira d'intermédiaire entre les producteurs et les exportateurs pour les aider à placer le produit algérien sur le marché africain et contribuer ainsi à la diversification de l'économie nationale. M. Boulanouar a rappelé qu'il existe actuellement plus de 3500 importateurs dont bon nombre d'entre eux pourraient passer à l'exportation. «Au fil des années de pratique, ces commerçants ont appris à connaître les réseaux de distributions, les marchés potentiels, ce qui peut les aider à passer de l'importation à l'exportation et nous les encourageons à le faire», a-t-il lancé à l'adresse des commerçants présents à cet événement

### À cause du changement climatique

## L'Afrique perdra chaque année entre 7 et 15 milliards de dollars

Les effets du changement climatique en Afrique sont de plus en plus visibles. Le continent perdra entre 7 et 15 milliards \$ par an à partir de cette année 2020, en raison des conséquences de ces changements, selon Akinwumi Adesina, le président de la BAD. Le Nigeria et les autres pays du continent africain perdront entre 7 et 15 milliards \$ par an à cause des conséquences du changement climatique. Ces chiffres ont été avancés par Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement (BAD) lors du lancement du Bureau africain du Centre mondial pour l'adaptation (GCA). «Juste quatre ans plus tôt, le phénomène météorologique El Niño a ravagé les régions est et australe de l'Afrique avec de sévères vagues de sécheresse. En 2019, les cyclones tropicaux Iday et Kenneth ont causé 2 milliards \$ de pertes aux économies du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe tout en faisant 800 morts. L'on estime qu'à partir de cette année 2020, l'Afrique perdra entre 7 et 15 milliards de dollars à cause du changement climatique», a affirmé Akiwunmi Adesina. Face à cette urgence, la mobilisation de fonds pour l'action climatique est cruciale. Raison pour laquelle la BAD a inclus dans ses priorités pour les prochaines années, l'accompagnement de la croissance verte et la mobilisation de la finance climat. Elle s'est entre autres, engagée à mobiliser d'ici 2025, 25 milliards \$ pour la finance climat.

Tout en Exigeant l'application des dispositions prévues par la loi à l'encontre de la promotrice immobilière

## Les bénéficiaires de 444 logements de Souidania réclament leur logement

Les bénéficiaires du projet 444 logements dans la commune de Souidania à Alger, ont fait appel au ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, pour qu'il intervienne pour mettre en œuvre la loi sur la promotrice immobilière en charge de la réalisation du projet après que les travaux ont dépassé 11 ans sans que les propriétaires reçoivent leurs appartements à ce jour. Certains bénéficiaires du projet confirment que la promotrice immobilière a violé ses obligations inscrites dans le cahier des charges, confirmant leur étonnement envers la chargée de réalisation de projet, appelant le ministre du secteur à intervenir pour accélérer le rythme des travaux sur certains «duplex», dont les contrats leur ont été remis en 2014 après avoir payé

le prix estimé à 850 millions de centimes. Dans ce cadre, l'un des bénéficiaires nous a confirmé qu'«il existe des immeubles dont le taux d'avancement des travaux ont atteint 90% et d'autres qui n'ont même pas été lancés depuis 2007, début de la reprise du projet, la où il y a un bénéficiaire qui a payé toutes les tranches et le contrat immobilier notarié lui a été remis en 2014 et à ce jour sa villa n'a pas été construite, alors que d'autres, dont les travaux ont atteint 95%, ont préféré terminer le processus de construction eux-mêmes, étant donné que le projet a été suspendu pendant une année». Notre interlocuteur a exprimé le mécontentement des bénéficiaires face aux promesses que leur a été faites par la promotrice immo-

bière H.B, et ne les a pas tenues. «A chaque fois qu'on l'a contacté, elle nous dit que bientôt les clés nous seront remises.» C'est un rêve qui reste insaisissable, compte tenu du quartier résidentiel inachevé. Sur cette base, les bénéficiaires ont tenu une réunion dans l'atelier du projet pour créer l'association de logement 444 coopérative Souidania afin qu'ils aient une qualité officielle. En sus, les bénéficiaires confirment avoir écrit au président de la République et au Premier ministre, en plus de déposer une plainte auprès du médiateur de la République Karim Younes, insistant sur la nécessité d'ouvrir une enquête sur la situation dans laquelle se trouve le projet depuis 11 ans. Ils ont exigé l'envoi

d'un comité de contrôle technique et financier, compte tenu de la présence de logements incohérents au vu des garages qui sont à plus d'un mètre au-dessus de la route et il est difficile d'entrer les véhicules au parking. Pour sa part, la promotrice immobilière en charge du projet H.B, a réfuté les déclarations des plaignants, confirmant avoir livré 264 villas à leurs propriétaires et les 180 logements restantes seront livrées le mois décembre prochain. Tout en expliquant qu'elle a achevé les projets avec son propre argent et qu'environ 110 bénéficiaires sur 180 lui sont redevable. Par ailleurs, elle a attribué le retard au problème des VRD et aménagements extérieurs qui ne sont pas encore achevés.

M.W. Benchabane

# Algérie Poste

## Le nouveau calendrier de retrait des pensions de retraite dévoilé

Algérie Poste a dévoilé, le 21 septembre, un nouveau calendrier fixant les dates de retrait des pensions des retraités dans un communiqué publié sur sa page facebook.

Algérie poste explique que l'objectif de ce calendrier est de faciliter l'opération de retrait des pensions et une prise en charge optimale des personnes concernées au niveau des bureaux de poste. La Caisse nationale de retraite et Algérie Poste ont pris l'initiative de préparer un nouveau calendrier permettant de répartir les dates de versement des pensions sur plusieurs jours, en fonction du dernier numéro de compte postal actuel (à droite, sans compter la clé). Les retraités, qui percevaient leurs pensions de retraite le 20 de chaque mois, les nouvelles dates sont fixées comme suit :

Pour les titulaires de comptes CCP dont le numéro se termine par 0 et 1, ils percevront leur pension le 18 de chaque mois.

Pour ceux dont le dernier chiffre se termine par 2, 3, 4 et 5, ils percevront leur pension le 19 de chaque mois.

Et pour les titulaires de comptes CCP, dont le numéro se termine par 6, 7, 8 et 9, ils toucheront leur pension le 20 de chaque mois.

Les retraités qui percevaient leur pension en date du 22 de chaque mois, les nouvelles dates sont également fixées en fonction des numéros de leurs comptes CCP :

Les retraités dont le numéro de compte ccp se termine par les chiffres 0, 1, 2 et 3 pourront retirer leur pension le 19 de chaque mois.

Les retraités dont le numéro de compte se terminent par 4, la date de retrait de leur pension

se fera le 20 de chaque mois. Pour ceux dont le numéro de compte se termine par 5 et 6, la date de retrait de leur pension se fera le 21 de chaque mois. Et pour les retraités, dont le numéro de compte se termine par les chiffres 7, 8 et 9, la date de retrait de leur pension se fera le 22 de chaque mois. Concernant ceux qui percevaient leur pension le 24 de chaque mois, les nouvelles dates de retrait son fixées comme suit :

Les titulaires de comptes CCP dont le numéro de compte se termine par 0 et 1 percevront leur pension le 20 de chaque mois. es retraités dont le numéro de compte se termine par 2 et 3 percevront leur pension le 21 de chaque mois. Les titulaires de comptes CCP dont le numéro se termine par 4 et 5 percevront désormais leur pension le 22 de chaque mois.

Pour ceux dont le numéro de compte CCP se termine par 6 et 7 percevront leur pension le 23 de chaque mois. Et enfin, les retraités, dont le numéro de compte CCP se termine par 8 et 9, pourront retirer leurs pensions de retraite le 24 de chaque mois. S'agissant des retraités qui percevaient leur pension le 26 de chaque mois, les nouvelles dates de retrait sont fixées comme suit :

Les titulaires de comptes CCP dont le numéro de compte se termine par 0 et 1 percevront leur pension le 22 de chaque mois. Les retraités dont le numéro de compte se termine par 2 et 3 percevront leur pension le 23 de chaque



mois. Les titulaires de comptes CCP dont le numéro se termine par 4 et 5 percevront désormais leur pension le 24 de chaque mois. Pour ceux dont le numéro de compte CCP se termine par 6 et 7 percevront leur pension le 25 de

chaque mois. Et enfin, les retraités dont le numéro de compte CCP se termine par 8 et 9 pourront retirer leurs pensions de retraite le 26 de chaque mois.

R. P.

## Communication

### La chaîne française M6 désormais interdite d'opérer en Algérie



Le ministère de la Communication a annoncé lundi sa décision de «ne plus autoriser» la chaîne française de télévision M6 à opérer en Algérie après la diffusion dimanche soir par cette chaîne d'un documentaire «portant un regard biaisé sur le Hirak», réalisé par une équipe munie d'une «fausse autorisation de tournage».

«Ce précédent nous conduit à décider de ne plus autoriser M6 à opérer en Algérie, sous quelle que forme que ce soit», a indiqué le ministère dans un communiqué. Selon la même source, «une journaliste franco-algérienne a assuré la réalisation du film, avec l'ai-

de d'un fixeur algérien, munis d'une fausse autorisation de tournage».

«Une infraction au demeurant sévèrement sanctionnée qui restera inscrite au compte indélébile de ses auteurs qui auront à répondre aux poursuites prévues par l'article 216 du Code pénal algérien pour faux en écriture authentique ou publique», précise le ministère. «Force est de constater qu'à l'approche de chaque rendez-vous électoral, crucial pour l'Algérie et son avenir, des médias français s'adonnent à la réalisation et la diffusion de reportages filmés et autres produits journalis-

tiques, dans le vil but de tenter de démotiver le peuple algérien, notamment sa jeunesse», déplore la même source. Le ministère a relevé, à ce titre, qu'il «n'est pas fortuit que ces médias, outillés pour exécuter un agenda visant à ternir l'image de l'Algérie et à fissurer la confiance indéfectible établie entre le peuple algérien et ses institutions, agissent de concert et à différents niveaux et supports». Le ministère de la Communication a rappelé, dans ce contexte, que la rédaction de la chaîne française M6 avait introduit, le 6 mars 2020, une demande d'accréditation de presse pour les membres de l'équipe de l'émission «Enquête Exclusive», en vue du tournage d'un documentaire sur «la valorisation de l'essor économique et touristique de la ville d'Oran, ainsi que le multiculturalisme qui fait la richesse de notre pays». «Cette demande a reçu une suite défavorable des services des ministères de la Communication et des Affaires étrangères», a-t-il souligné, relevant qu'«au final, l'équipe a produit un tout autre documentaire diffusé le 20 septembre à 23h10 (heure française) sous le titre : 'Algérie, le pays des révoltes', portant un regard biaisé sur le Hirak». «D'une durée de 75 minutes, ce film documentaire, réalisé par le dénommé Dahmane Ziane, traite du Hirak et de la jeunesse algérienne, à partir de témoignages de trois jeunes Algériens sur l'avenir dans leur pays», rappelle-t-on. «Selon le synopsis dudit documentaire, il est également question de relater le 'désespoir' de certains Algériens, qui n'envisagent qu'une option : fuir le pays. Un pays où 'filmer est très difficile', subodore le producteur-présentateur Bernard De la Villardière», a-t-on ajouté. Selon le ministère de la Communication, «ce dernier a reconnu avoir eu recours à l'usage 'de caméras discrètes' avant de souligner le

choix 'de nombreux journalistes anonymes' ayant travaillé pour ce qu'il prétend être une 'enquête'. «Au final, censé dévoiler 'la banqueroute du régime algérien', le produit est une somme de trois témoignages insipides puisant dans les clichés les plus réducteurs : d'abord, celui de Noor, une youtubeuse qui 'rêve de liberté en vivant des conseils de maquillage qu'elle donne aux femmes'. Ensuite, Nardjes qui, elle, a décidé de vivre à l'occidentale dans un pays jugé 'ultraconservateur'. Enfin, Ayoub qui rêve de voir un Etat islamique naître en Algérie et s'est engagé à cette fin en politique», a-t-il ajouté. Le ministère a fait savoir, à ce propos, que «les principaux concernés ont pris contact avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel français (CSA) et saisi les services de l'ambassade de France en Algérie, afin de porter plainte pour avoir été manipulés, hors de tout professionnalisme, de toute déontologie et de toute morale.» «Dans une mise au point publiée aujourd'hui sur les réseaux sociaux, Noor déplore le manque de professionnalisme de la chaîne et regrette vraiment d'avoir participé au reportage», a-t-on indiqué, soulignant que celle-ci «rapporte avoir été contactée par un journaliste algérien pour un reportage traitant de l'émancipation de la femme algérienne 'et qu'elle était' loin d'imaginer qu'elle allait être utilisée, elle et son mari, pour donner une mauvaise image des femmes et des hommes de notre pays». «Un tournage clandestin supposé révéler la face cachée de notre pays s'est avéré être une somme d'anecdotes sans profondeur et sans rapport avec la réalité socio-économique (en amélioration constante) et politique (d'ouverture démocratique)», conclut le ministère de la Communication.

A. A.

## Transporteurs routiers de personnes

### Le Premier ministre décide d'élargir l'aide financière de 30.000 DA

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé d'élargir le bénéfice de l'aide financière de 30 000 DA au profit des transporteurs routiers de personnes, affectés par les mesures de restriction sur le transport entre les wilayas dans le cadre des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19).

En application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé d'élargir le bénéfice de l'aide financière de 30 000 DA au profit des transporteurs routiers de personnes, affectés par les mesures de restriction sur le transport entre les wilayas dans le

cadre des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19). Une aide financière de 10 000 DA est également accordée au profit des conducteurs et receivers, ajoute le communiqué, précisant que ces mesures sont applicables pour la période d'août, septembre et octobre.

## Commerce

# Les préparatifs s'accroissent pour permettre aux opérateurs économiques d'exporter leurs produits

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, lundi à Alger, que son secteur œuvrait à la conformité du produit algérien avec les exigences des marchés étrangers de manière à le rendre exportable, notamment vers l'Europe et la Zone de libre-échange africaine (ZLECAf) dès son entrée en vigueur l'année prochaine.

Le secteur s'emploie à ficeler et réviser les lois ainsi qu'à réunir les conditions idoines permettant aux opérateurs économiques d'exporter leurs produits, a précisé M. Rezig, lequel a supervisé la cérémonie de lancement d'une première opération d'exportation de produits «LG», localement fabriqués, vers l'Espagne, au siège de la société Bomare-Company, à Alger. «La mise en conformité des normes de qualité aux standards internationaux permettra dans le futur de s'incruster dans les marchés communs, particulièrement après l'entrée en vigueur de la ZLECAf qui compte 53 pays.» S'adressant aux opérateurs économiques, le ministre a assuré que «le secteur se mettra à leurs côtés et les accompagnera de sorte à aplanir les difficultés auxquelles ils font face et leur permettre de placer la mention Made in Algeria+ dans les marchés africains, arabes et européens». A noter que la stratégie nationale d'exportation est à sa dernière phase avant d'ouvrir le champ d'action pour une période de 10 ans. Pour ce faire, la tutelle s'attelle à mettre en place un nouveau registre de commerce, sous forme d'entreprise spécialisée dans l'export, suivant une nouvelle procédure actuellement au niveau du ministère. Travaillant en collaboration avec le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, le département de M. Rezig continue à être en contact avec les opérateurs économiques afin de surmonter les obstacles d'ordre juridique et douanier en matière d'exportation.

## Création de zones franches dans le Sud pour l'exportation du produit local

Le ministre a, en outre, rappelé le projet de création de zones franches au niveau des wilayas de Tamanrasset, Illizi, Adrar et Tindouf, qui seront érigées en bases exploitables pour la commer-

cialisation des produits locaux en Afrique. Visant la facilitation des investissements et la mise en place de centres de lancement de produits industriels et agricoles vers l'étranger, cette étude sera soumise à l'aval du gouvernement, dès qu'elle sera élaborée. Inspectant les filiales de la compagnie Bomare, M. Rezig a mis en avant l'impératif d'élargir l'activité des opérateurs économiques vers les wilayas du Sud et de créer des unités sous forme de centres de production et de commercialisation en direction de l'Afrique. Lors d'une conférence de presse, tenue à cette occasion, le ministre a fait part de la régularisation, jusqu'à juin dernier, de plus de 8000 factures, jusque-là en suspens, couvrant les charges de transport des exportateurs pendant 4 ans, à savoir 2017-2020. Outre l'existence d'une cellule d'écoute qui reçoit les plaintes des importateurs et des exportateurs, le ministre a annoncé l'ouverture d'ateliers dans le domaine du commerce extérieur pour régler directement les problèmes posés. Sur les décisions prises lors du Conseil des ministres, tenu dimanche, notamment la soumission, à l'avenir, de tout engagement financier dans l'importation et toute transaction en devises, à l'approbation préalable du Conseil du Gouvernement, M. Rezig a affirmé que «toute matière importée doit être soumise à une décision du Gouvernement qui l'approuvera sur proposition du comité sectoriel». Il est question d'une spécialisation en matière d'importation à la faveur d'un projet devant être préparé et soumis au gouvernement pour approbation. Pour sa part, le ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a affirmé que la mise en œuvre de cette stratégie, en voie de finalisation, permettra de solutionner les problèmes liés au financement des exportations, la qualité de l'emballage, l'information économique, la logistique



et le transport. Le ministre délégué a fait état, dans le même cadre, de 30 recommandations soumises par le secteur pour la prise en charge, à court et à moyen termes, des préoccupations des exportations dans le cadre du comité présidé par M. Rezig. La société Bomare-Company s'est lancée dans la production et la commercialisation des produits «LG Algérie» et s'orientera vers l'exportation, selon son PDG, Ali Boumediène. Selon le même responsable, la visite sur le terrain, «donnera un nouveau souffle aux opérateurs économiques pour augmenter le taux d'intégration». La société a réussi à réaliser une moyenne de taux d'intégration de 52% en maintenant, depuis 2015, ses expor-

tations vers l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Des négociations sont en cours avec des opérateurs allemands en vue d'examiner la possibilité d'exporter les produits de la société vers l'Allemagne, outre la création de centres d'après-vente au niveau des pays concernés par l'exportation. La société cible des exportations de l'ordre de 3 millions de téléviseurs à l'horizon 2025 avec un taux dépassant les 80%, selon le PDG de Bomare. A noter que la société a donné, ce lundi, le coup d'envoi d'une opération d'exportation de 1000 unités de télévision de 32 pouces, en attendant d'autres opérateurs similaires vers 4 autres pays européens.

Moussa O. / Ag.

## Chérif Benhabilès à la Chaîne III : «L'assurance agricole représente une part infime du chiffre d'affaires de la CNMA»

Le directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), Chérif Benhabilès, a révélé aujourd'hui que par rapport au chiffre d'affaires de son organisme, l'assurance agricole représente une part «très infime», entre 4 à 5%, précise-t-il. S'exprimant sur la radio Chaîne III, et ce, à la veille de l'ouverture du Salon des produits agricoles et de l'agro-industrie, il explique que les agriculteurs souscrivent «très rarement» une assurance par le fait que celle-ci n'est souvent pas adaptée, notamment en matière de risques climatiques ou sanitaires dont ils peuvent être victimes, d'où ajoute-il, la réflexion entamée pour leur proposer de nouveaux produits multi-périls, notamment au bénéfice des cultures stratégiques,

dont les céréales. M. Benhabilès regrette, par ailleurs, que les autres compagnies d'assurances n'accordent pas d'intérêt à l'assurance en milieu agricole, parce que ne la jugeant pas rentable, les pertes pouvant être occasionnées par des dégâts d'origine climatique étant souvent très importants, dit-il. En raison de son taux de pénétration en milieu agricole jugé «très faible», l'idée de rendre obligatoire l'assurance agricole, telle qu'elle est, par exemple pour les automobiles, favoriserait, selon l'invité, son développement. Celui-ci considère, cependant, qu'une telle mesure devrait être apte à couvrir, autant les risques climatiques, tels que la sécheresse, ou les conséquences du gel sur les cultures, que M. Benhabilès signale qu'ils ne

sont pas assurables. Pour lui, il y a lieu d'instituer, en amont, des dispositifs pérennes, au lieu d'intervenir, chaque fois, à travers des actions d'indemnisation des pertes causées par des sinistres, une idée, ajoute-t-il, qui va être proposée au ministère des Finances. L'invité rappelle que le secteur agricole, dans nombre de pays, est lourdement subventionné, «jusqu'à 70% pour les cultures céréalières». Il relève également que l'assurance agricole y est obligatoire et subventionnée par les pouvoirs publics, ce qui, d'après le DG de la Caisse nationale de mutualité agricole devrait être le cas en Algérie, notamment pour ce qui concerne les cultures stratégiques.

A. A.

## Industrie Aït Ali Braham évoque les opportunités de partenariat avec le directeur général de Huawei Algérie

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a reçu, hier à Alger, le directeur général de Huawei Algérie, Alex Dai Qing, avec qui il a évoqué les opportunités de partenariat entre le secteur industriel algérien et la compagnie chinoise. Après une présentation détaillée sur l'historique de Huawei et ses réalisations dans le monde et en Algérie, les deux parties ont abordé les opportunités de partenariat entre le secteur industriel algérien et le géant chinois de télécommunication. Le ministre a exprimé la volonté de son département de nouer des partenariats d'investissements directs en Algérie avec Huawei dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, l'accompagnement dans la numérisation du ministère de l'Industrie et la formation des cadres du secteur industriel. Dans une déclaration à la presse, Aït Ali Braham a annoncé la possibilité de concrétisation de plusieurs partenariats industriels avec la compagnie chinoise, qui seront examinés prochainement. «De son côté, le représentant de Huawei s'est dit favorable à toute forme de coopération bénéfique pour les deux parties.»

## Paiement électronique via le TPE «Sécurisé et gratuit»

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, a affirmé, hier à Alger, que l'utilisation du paiement électronique via le TPE, le QR Code ou le web marchand est «tout à fait sécurisée» et sera «gratuite». «Afin d'encourager les citoyens à utiliser davantage le paiement électronique, les transactions financières effectuées par les citoyens via le TPE (terminal de paiement électronique), le QR Code (paiement depuis un smartphone) et l'internet (site marchand) seront gratuites (sans aucun frais ou taxes supplémentaires)», a assuré M. Boumzar lors d'une

journée de sensibilisation sur le sujet. Il a rappelé, à ce propos, que le dernier délai pour l'acquisition des TPE par l'ensemble des commerçants, artisans et professions libérales, est fixé au 31 décembre prochain, affirmant que le gouvernement est «résolu» à promouvoir l'utilisation de tous les moyens de paiement électronique, comme le TPE, le paiement par le Net et le QR Code afin de booster l'économie nationale. Concernant le QR code, il a expliqué que c'est un nouveau service de paiement qui consiste, pour le consommateur, à scanner depuis son smartphone un QR code affiché

au niveau de la caisse du magasin ou points de vente et lui permette ainsi de payer le montant de ses achats par un transfert instantané d'argent de son compte CCP ou bancaire vers le compte du commerçant et cela sans frais ou taxes supplémentaires. «L'ensemble de ces opérations s'effectuent en étroite collaboration avec le ministère du Commerce et le GIE monétique», a-t-il relevé lors de cette journée d'information et de sensibilisation à laquelle ont pris part le ministre du Commerce, Kamel Rezig, ainsi que des représentants du Groupement d'intérêt économique monétique (GIE moné-

tique), de start-up, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'associations de protection des consommateurs. M. Boumzar a souligné que le e-paiement (paiement électronique) prend de «plus en plus d'ampleur» dans le pays, en raison notamment des «inévitables avantages» que procurent les nouvelles technologies, à savoir «une meilleure qualité de service en donnant une image moderne de l'activité commerciale, une gestion des liquidités efficiente, rapide et fiable et moins de risques liés à la manipulation des fonds».

N. I.

Tizi-Ouzou

# Le ministre inaugure deux structures sportives dans les communes de Draâ El Mizan et Irdjen

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a souligné, lundi, lors d'une visite de travail à Tizi-Ouzou, l'importance accordée par l'État à l'implication du mouvement associatif et de la jeunesse, en général, dans la gestion des affaires publiques.

**K**haldi Sid Ali qui s'exprimait lors d'une rencontre avec la société civile locale autour de l'élaboration du Plan national de la jeunesse 2020-2024, a mis en évidence «l'engagement de l'État à accompagner le mouvement associatif et la jeunesse dans son ensemble et à l'impliquer, de manière effective, pour en faire des partenaires dans la gestion des politiques publiques». Le ministre a invité, à l'occasion, les représentants du mouvement associatif et de la société civile à «un débat ouvert, franc et constructif pour contribuer à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route et l'enrichir par des propositions concrètes». Assurant partager les préoccupations de la jeunesse et se défendant de faire de «fausses promesses» et ne s'avancer sur «des choses réalistes et réalisables», Sid Ali Khaldi, qui a loué «l'activisme» du tissu associatif local qui, a-t-il dit, est «des plus actifs au niveau national», s'est engagé à étudier l'ensemble des propositions formulées. «Je suis venu écouter vos préoccupations et vos propositions, en toute démocratie et transparence, pour les intégrer dans ce nouveau plan qui consacre les engagements et les orientations de l'État envers la jeunesse», a-t-il déclaré. Notant les différentes contraintes soulevées durant cet échange, dont l'allègement de diverses procédures, de création d'association, d'accès aux structures de jeunesse et de promotion du travail associatif, le ministre a plaidé une «dé-bureaucratization» du secteur, à commencer par la gestion des structures de jeunesse. «Ce n'est pas à l'administration de gérer les structures de jeunesse, maison de jeunes et autres, mais, au mouvement associatif et à la société civile qui doivent en faire des espaces de loisirs, de culture et surtout des espaces de débats de citoyenneté», a plaidé, à ce propos, Sid Ali Khaldi. Lors de cette visite de travail, le ministre a, également, procédé durant la matinée à l'inauguration de deux structures sportives dans les communes de Draâ El Mizan et Irdjen, respectivement, au Sud-ouest et Sud-est de



Tizi-Ouzou, et inspecté deux autres chantiers dont l'un au niveau du chef-lieu de wilaya. Interpellé, à Draâ El Mizan comme à Irdjen et Tizi-Ouzou, à propos des infrastructures sportives de proximité, Sid Ali Khaldi, s'est engagé à réaliser

davantage d'infrastructures en favorisant les zones enclavées pour, a-t-il soutenu, «réduire pour les asymétries de développement entre le monde rural et urbain».

Kahina Tasseda

## Université Saâd-Dahleb de Blida Un programme spécial pour le transport des étudiants résidents hors wilaya

La direction de l'Université Saâd-Dahleb de Blida a annoncé, lundi, la mise au point, par la Direction des œuvres universitaires de la wilaya, d'un programme spécial pour le transport de ses étudiants résidents hors wilaya, soit Aïn Defla, Chlef et Tipasa. Selon la même source, un programme spécial a été fixé pour le transport du premier groupe d'étudiants concernés par les cours en présentiel prévus du 19 septembre au 15 octobre prochain, au niveau des facultés de médecine, de pharmacie, de chirurgie dentaire, de l'hydraulique, des sciences de la nature et de la vie et des sciences vétérinaires. Les départs des bus de transport universitaire sont prévus à partir des gares routières centrales des trois wilayas suscitées, a ajouté la même source, soulignant l'obligation faite aux étudiants concernés de respecter les mesures organisationnelles et préventives contre l'épidémie du Covid-19, dont avoir sur soi la carte d'étudiant, le port de la bavette, et la distanciation physique. À noter la reprise, depuis samedi, des cours en présentiel au niveau de l'université Saâd-Dahleb de Blida, selon un calendrier fixé par la commission chargée des préparatifs de parachèvement de l'année universitaire 2019/2020 et de la rentrée 2020/2021, avec la prise de toutes les

mesures préventives pour éviter la propagation du Corona. Selon le calendrier annoncé par la Direction de l'université, cette dernière accueille depuis le 19 septembre jusqu'au 15 octobre prochain, les étudiants des facultés de médecine, de pharmacie, de chirurgie dentaire, de l'hydraulique, des sciences de la nature et de la vie et des sciences vétérinaires. Les étudiants des facultés des sciences et technologie, de génie civil et des sciences de l'aéronautique rejoindront l'université du 17 octobre au 12 novembre prochains. Une somme de mesures préventives ont été entreprises aux fins de garantir la santé des étudiants et de la famille universitaire en général, contre la pandémie du nouveau coronavirus, dont la prise de la température des étudiants, professeurs et de tous les employés avant l'accès à l'université, outre l'obligation du port de la bavette, et la disponibilité du gel hydro-alcoolique au niveau des classes et des amphithéâtres. L'encadrement de ce programme est assuré par des médecins de l'université, qui sont habilités à isoler et prendre en charge tous cas suspect de Coronavirus, selon la même source, qui signale, également, des opérations de désinfection des amphithéâtres et des classes.

Arab M.

## Bouira - Zones d'ombre Les pouvoirs publics ont inscrit plus de 200 opérations réparties à travers les 45 communes de ladite wilaya

Pas moins de 542 zones ont été recensées à travers les douze daïras et les 45 communes qui composent la circonscription administrative de la wilaya de Bouira. Par souci d'équité et pour plus de rationalité dans la gestion de ce projet, chaque commune est concernée par trois projets prioritaires. La primauté est fixée par l'exécutif communal, qui classe les manques et fixe les priorités. Ainsi, et dans ce cadre 389 projets sont déjà lancés. Ils concernent les routes, le gaz, l'éclairage public, l'eau, la réfection des écoles, l'aménagement des cantines scolaires... la priorité est aussi conditionnée par la disponibilité des budgets. La cagnotte en grande partie, provient du fonds d'aide aux collectivités locales, des programmes sectoriels et des programmes communaux. Jusqu'à

ce mardi, 110 projets, sur 814 inscrits, ont été réceptionnés. L'opération de recensement a débuté l'année dernière quand l'ex-wali Mustapha Limani multipliait les sorties sur le terrain, pour constater, de visu, les souffrances des citoyens. L'éclairage public, le renforcement des réseaux d'AEP, les stades de proximité, les opportunités d'emploi dans le secteur de l'agriculture, la construction rurale... sont autant de doléances présentées par les habitants de ces villages enclavés et démunis de tout. Pour rappel, et comme nous l'avions déjà rapporté, la commune d'Ath Laksar, daïra de Bechloul, est directement concernée par la décision. Ainsi, à Ighzer Boulghoum, la route reliant cette contrée à Ahl El Ksar a été retenue comme priorité en plus de l'éclairage public.

À Ighil M'halla, Mellaoua, Achemli, dans la circonscription administrative d'Ath Laksar, les besoins sont pratiquement les mêmes. Ces zones, vallonnées, souffrent du manque d'eau. Un réservoir d'une capacité de 200 m<sup>3</sup> a été réceptionné pour réduire les souffrances des habitants qui recevaient l'eau, depuis le barrage de Tilesdit, un jour sur cinq. Les écoles primaires les plus proches d'Ighil M'halla et d'Achemli sont à plus de 5 km. La distance est parcourue quotidiennement par les écoliers, à pied, puisque ces régions ne disposent pas de transport scolaire, en raison de la dégradation des chemins qui y mènent. Les réseaux d'assainissement aussi font défaut. La salle de soins la plus accessible est à 10 km, pour le second bourg.

## Béjaïa Une ZAC proposée à Berchiche

La commune d'Ighil Ali a mis en branle une procédure de création d'une ZAC (\*) dans la localité de Berchiche, a annoncé Laradi Mohamed Larbi, le P/APC. «Nous avons élaboré un dossier dans ce sens, lequel a été transmis à qui de droit», a confié le premier magistrat de la commune, selon lequel le site proposé pour l'implantation de cette ZAC est d'une superficie de 56 hectares (ha). Pour les responsables de l'APC, le site de Berchiche est une alternative au vieux projet inabouti de la ZAC envisagée au village Bouni. Un projet qui s'est heurté à l'opposition des services des forêts. «Ce coup-ci, nous avons bon espoir d'obtenir une réponse favorable pour la concrétisation de ce projet. À l'heure de l'austérité et de la rigueur budgétaires, les pouvoirs publics devraient lever toutes les contraintes pour permettre aux collectivités locales de voler de leurs propres ailes», a expliqué un membre de l'exécutif communal. Les responsables de la municipalité se disent résolus à mettre le paquet pour ouvrir ce gisement d'avenir. Même si, une fois l'écueil foncier transcendé, d'autres obstacles ne manqueront pas de se dresser sur le chemin de cet investissement. «Pour gagner la bataille du développement, on ne peut pas faire l'impasse sur l'investissement local et la valorisation de toutes les ressources patrimoniales. C'est un pari difficile, mais nous ferons tout pour relever le défi», a déclaré un élu à l'APC d'Ighil Ali.

(\*) (ZAC) Zone d'aménagement concerté

## Constantine

# Attribution «prochaine» de 100 aides financières à l'habitat rural dans la localité d'El Djedour

*Pas moins de 100 aides financières à l'habitat rural seront attribuées «au titre de l'année 2021» aux habitants de la localité d'El Djedour (Sud-ouest de la commune de Constantine), classée zone d'ombre, a annoncé, le chef de l'exécutif, Ahmed Abdelhafid Saci.*

«**C**e quota de 100 aides financières qui sera attribué dès 2021, sur un total de 230 demandes similaires œuvre à répondre à une des préoccupations des citoyens d'El Djedour», a précisé le wali lors d'une sortie de terrain dans cette région. Il a dans ce sens relevé que le reste des demandes qui est de 130 sera inscrit dans les programmes de logements sociaux qui seront réalisés dans cette zone «dans la mesure de la disponibilité des poches foncières». Par ailleurs, le même responsable s'est engagé à inscrire et lancer plusieurs projets relevant de différents secteurs dans cette agglomération enclavée, entre autres, l'en-

retien des routes, la réhabilitation du système d'Approvisionnement en eau potable (AEP) et la rénovation du réseau d'assainissement. En sus de la prévision de nombreuses opérations de viabilisation et d'aménagement urbain, le wali de Constantine a instruit les responsables concernés à l'effet de renforcer les moyens de transports et la dotation des établissements éducatifs de cantines scolaires. À noter que la localité d'El Djedour (distante de 15 km du chef-lieu de wilaya) compte plus de 1200 habitants, dont près de 500 citoyens résidant au village Bounefa.

M. El-Hadi



## Batna

## Des huiles usagées brûlées à l'origine d'odeurs pestilentielles

Des huiles usagées brûlées sont à l'origine d'odeurs pestilentielles et désagréables ressenties à travers la ville de Batna au cours des dernières 24 heures. «Une quantité considérable d'huiles usagées brûlées a été retrouvée dans l'un des oueds de la région montagneuse de Condorcet dans la commune de Oued Chaâba, non loin du chef-lieu de ladite wilaya», a précisé le directeur local de l'environnement, Toufik Dekhinet, soulignant que «la vitesse du vent et la hauteur du lieu par rapport à la ville ont contribué à la propagation de ces odeurs entêtantes et déplaisantes qui ont suscité de nombreuses plaintes des citoyens». Le lieu en question a été inspecté cet après-midi par les services concernés, y compris des éléments de la Gendarmerie

nationale, de la Conservation des forêts, du Parc national de Belezma, ainsi que les services de l'environnement et l'entreprise publique de wilaya de gestion des Centres d'enfouissement techniques, a ajouté la même source qui a appelé les citoyens à «coopérer avec les autorités compétentes pour identifier l'auteur des faits». Selon le même responsable, les services concernés, dont l'entreprise publique de wilaya de gestion des Centres d'enfouissement techniques, vont procéder à l'ensevelissement des résidus de ces huiles après avoir pris les mesures adéquates et mobilisé les équipements nécessaires. Des odeurs nauséabondes à l'origine inconnue s'étaient propagées, ce samedi, à travers les cités du chef-lieu de wilaya, à l'instar de Kechida,

la route de Hamla et le pôle urbain Hamla I, suscitant un profond mécontentement parmi les citoyens qui ont préalablement pensé à une fuite de gaz, ce qui a nécessité l'intervention, dimanche, d'un représentant de la Société de distribution d'électricité et de gaz sur les ondes de la Radio nationale à Batna pour infirmer cette hypothèse. Toutefois, après que ces odeurs se soient intensifiées, dimanche soir, en se répandant à travers les différentes cités résidentielles de la ville atteignant le pôle urbain Hamla III, les plaintes des citoyens se sont accrues, donnant lieu à de très nombreux commentaires d'interprétations sur les réseaux sociaux qui ont finalement incité les autorités concernées à enquêter sur l'origine de ces émanations désagréables.

## Skikda

## Réception «prochaine» de 1500 logements publics locatifs

Un quota de 1500 logements publics locatifs (LPL) sera livré dans la région de Missoune sur les hauteurs de la ville de Skikda, «avant la fin de l'année en cours», a-t-on appris auprès du chef de l'exécutif, Abdelkader Bensaïd. «La date de remise de ces logements à leurs bénéficiaires sera dévoilée après la livraison de ce projet», a précisé le wali, en marge d'une réunion tenue à la grande salle du palais de la culture, consacrée au dossier du logement public locatif. Abdelkader Bensaïd a donné à cet effet des instructions pour accélérer la cadence des travaux et lever tous les obstacles à l'avancement au chantier en coordination avec les différentes parties concernées. Abdelkader Bensaïd est également revenu sur les problèmes rencontrés par les différents programmes de logements de type public locatif à l'exemple du projet de réalisation de 800 unités LPL dans la région de

Boauabaz qui accuse un important retard «en raison de l'opposition de 14 citoyens qui habitent dans un cadre informel le site de ce projet et refusent un relogement». Le wali a, à ce propos demandé au chef de daïra et au P/APC d'œuvrer à trouver une solution «au plus vite» pour le relogement des habitants de ce site afin de permettre à l'entreprise chargée du projet d'entamer les travaux de réalisation. «Des réunions similaires seront organisées de manière périodique pour de faire le bilan des travaux d'exécution des projets d'habitat», a-t-il affirmé avant de souligner «qu'aucun retard de réalisation ne sera toléré». Au cours de cette réunion, Abdelkader Bensaïd s'est aussi entretenu avec les représentants de la société civile qui ont soulevé à cette occasion, plusieurs problèmes inhérents aux logements dont le manque d'espace et les bâtisses, menaçant ruine.

## Khenchela

## Réception à la prochaine rentrée scolaire de dix établissements pédagogiques

Dix établissements pédagogiques seront réceptionnés dans la wilaya de Khenchela lors de «la prochaine rentrée scolaire», a-t-on appris auprès des services de la wilaya. «La prochaine rentrée scolaire verra la mise en service de quatre groupes scolaires primaires au chef-lieu de wilaya et deux autres dans les communes de Djelal et Chechar», a précisé, le chargé du dossier de l'éducation au sein du cabinet du wali, Kamel Hagas. Il a ajouté qu'il en sera de même pour quatre Collèges d'enseignement moyen (CEM) réalisés dans la

ville de Khenchela, soulignant que la prochaine rentrée connaîtra aussi la mise en service de 29 classes d'extension à travers plusieurs communes de la wilaya dans le cadre de la lutte contre le problème de surcharge des classes que rencontrent certaines écoles primaires. Dans ce même contexte, il sera également question de la mise en service de vingt classes d'extension, relevant du cycle moyen, dont quatorze dans la commune de Khenchela. Le même responsable a, par ailleurs, fait état du parachèvement des travaux

de réalisation de deux salles de sports dans les lycées des communes de Bouhmama et Ouled Rechache, révélant qu'en vue des préparatifs de la prochaine rentrée (2020-2021), les directions de l'administration locale et des équipements ont procédé à la réfection d'une dizaine de cantines scolaires pour un montant global de 68 millions de dinars. Il est à noter que près 110 000 élèves rejoindront les bancs de l'école lors de la prochaine rentrée scolaire dans la wilaya de Khenchela.

Mechaka A.

## Guelma

## Formation sur les techniques de recherche d'emploi et de création d'entreprise

Une session de formation de trois jours autour des techniques de recherche de travail et de création d'entreprise a été lancée, ce lundi à Guelma, au profit de 44 diplômés du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels. Initiée par la maison d'accompagnement et d'insertion de la Direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels et l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle aux métiers administratifs Kadour-Djebabla de Guelma, cette session de formation vise à développer la réflexion et les perspectives entrepreneuriales des jeunes diplômés du secteur, a déclaré la coordinatrice de la maison d'accompagnement et d'insertion, Meriem Laâraïssia. Elle a ajouté que l'initiative est destinée aux diplômés du secteur, entre 17 et 35 ans désireux de créer des micro-entreprises dans leur domaine de formation. Ce programme de formation de trois jours s'articule autour de quatre modules qui seront présentés par des experts et des enseignants de la formation professionnelle et des représentants des dispositifs d'aide à l'emploi en plus de chefs d'entreprises et d'artisans qui mettront en lumière l'aspect juridique et fiscal des micro-entreprises et les services offerts par les différents dispositifs d'aide à l'emploi. De son côté, le directeur local de la formation et de l'enseignement professionnels, Abdelkrim Driss, a, dans son allocution d'ouverture de cette session, affirmé que cette formation devra permettre aux porteurs de projets de maîtriser tous les paramètres nécessaires à la création de leur micro-entreprise.

## Biskra

## Une récolte prévisionnelle de plus de 4,8 millions quintaux de dattes, attendue

La production de dattes attendue, au terme de l'actuelle campagne agricole dans la wilaya de Biskra excédera les 4,8 millions de quintaux avec près de 20 000 qx de plus que la précédente, a-t-on appris auprès du chef du service statistiques de la Direction des services agricoles locale (DSA), Tarek Bensalah. «Près de 3,5 millions de quintaux de cette récolte soit 65% seront de la variété de la grande qualité Deglet Nour, 500 000 qx de la variété Ghars (datte molle) et 800 000 qx des diverses autres variétés dont Degla Beïdha et Mech Degla», a précisé la même source qui a indiqué que le rendement moyen par palmier dattier sera d'un quintal pour Deglet Nour et supérieur au quintal pour les autres variétés. La palmeraie de la wilaya de Biskra est concentrée, pour la variété Deglet Nour, à Tolga, Foughala et Laghrou et, pour les autres variétés, à Sidi Okba et Ain Naga, selon la DSA qui a relevé que le patrimoine phénicien de la wilaya se compose de plus 4,5 millions dattiers dont les Deux tiers de la variété Deglet Nour. Les préparatifs en prévision de la récolte de dattes qui démarrera au mois prochain d'octobre battent actuellement leur plein à travers les oasis de la wilaya en prévision de la cueillette, le conditionnement et le stockage du précieux fruit, a ajouté la même source.

## Mascara

# Mise en service des réseaux de gaz naturel au profit de 890 foyers dans plusieurs communes

Les autorités de la wilaya de Mascara ont procédé, lundi, à l'occasion de la commémoration du 64<sup>e</sup> anniversaire de la bataille des fermes, à la mise en service de réseaux de gaz naturel au profit de 890 foyers des communes de Sidi Kada, Nesmoth et Tighennif.

Les autorités de la wilaya ont présidé, en présence de représentants de la famille révolutionnaire, la mise en service du réseau de gaz naturel au profit de 600 foyers à «Emir Abdelkader», une localité rattachée à la commune de Sidi Kada. Le coût du projet est estimé à 18,7 millions de dinars, financés par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales à raison de 30.000 DA pour chaque habitation. Il a été également procédé à la mise en service du réseau de gaz naturel au profit de 250 foyers à Ouled Bouziane, un village relevant de la commune de Nesmoth, qui se distingue par un froid rigoureux en hiver, et dans la commune de Tighennif d'un autre réseau de gaz naturel au profit de 40 familles de la localité de Ouled Alem. À la faveur de la célébration du 64<sup>e</sup> anniversaire de «la bataille des fermes», qui a eu lieu en 1956 dans la plaine de Ghriss dans la wilaya de Mascara, il a été également procédé au raccordement au

réseau d'électricité rural de 60 foyers à «Sidi Ali Bensaâd» et «Ouled Bessadate», localités rattachées à la commune de Tighennif, de même qu'à l'inauguration d'un stade communal en gazon artificiel à Abdelkader-Boussaâda dans la commune de Sidi Kada. Pour rappel, la Bataille des fermes, date phare dans la mémoire collective, a été déclenchée le 22 septembre 1956, où sont tombés dans le champ d'honneur des éléments de la glorieuse Armée de Libération nationale de la région dont le nombre est de 140 Moudjahidine ayant, dans leurs actes héroïques ciblé des intérêts économiques des colons qui finançaient la guerre contre le peuple algérien. Les colons qui avaient la mainmise sur le secteur agricole ont subi des pertes considérables suite à la mise à feu de 14 fermes agricoles disséminées à travers plusieurs communes de la plaine de Ghriss dans la wilaya de Mascara.

Chibani M.



## Tiaret

## Dix nouveaux chefs de daïra installés

Le dernier mouvement dans le corps de l'administration locale, décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, s'est traduit par l'installation officielle, dimanche, au siège de la wilaya, des nouveaux chefs de daïra, nommés dans la wilaya de Tiaret. En effet, pour remplacer à leurs postes les chefs de daïra auxquels il a été mis fin à leurs fonctions ou promu, dix nouveaux chefs de daïra, dont deux femmes, ont été installés, en présence du wali, les autorités civiles et militaires et les élus locaux. Il s'agit de Saïd Mansouri (daïra de Tiaret), Kheïra Mouleshoul (Dahmouni), Benabdellah Benarbia (Medroussa), Ahmed Ouissi (Meghila), Kamel Tahraoui (Ksar Chellala), Ahmed Aïssouf (Mechraâ Sfa), Sarah Fatima-Zohra Aouni (Rahouia), Riadh Maâoui (Sougueur), Belkacem Nefradji (Frenda) et Ahcène Bentoussi (Hamadia). Sur quatorze daïras que compte la wilaya de Tiaret, dix viennent de changer de mains, avec le dernier mouvement décidé par le Président Tebboune. À noter la promotion du chef de la daïra de Meghila en qualité de chef de cabinet au ministère du Tourisme.

### L'Association nationale «Espoir-Vie» au chevet des enfants atteints d'IMC

Le Samedi 12 septembre courant, dans une grande salle du centre culturel communal enfoui dans les dédales du grand et peuplé quartier de Zaâoura quelques dizaines de convives entourent une poignée d'enfants atteints d'IMC ou incapacité motrice cérébrale. Si l'officialisation du bureau de wilaya et à sa tête le docteur Bendounane Khalidia était à l'ordre du jour, les parents qui entretenaient une relation intense avec leurs progénitures n'ont pu se retenir pour évoquer les aléas d'une prise en charge de plus en plus difficile. Et pour cause, bien avant la

déclaration du président de l'Association nationale «Espoir-Vie» d'enfants atteints d'IMC, Sido Mokadem, présent à Tiaret avec une partie de son staff pour revenir sur la longue plateforme de revendications adressées au chef de l'État, c'est la présidente qui plante le décor comme pour semer un brin d'espoir dans l'esprit et le cœur tourmentés des parents. Dorghal Zina, 5 ans, Houari Anfal, 5 ans, Houar Abir, Dilmi Bouchra, 4 ans et Khaldi Tesmim - Fatima, 44 mois figurent parmi les premières adhérentes de l'association. Si Mokadem parle de 15 000 enfants atteints d'IMC en Algérie, à Tiaret on en est encore au recensement. Leurs parents ont chacun une histoire poignante à raconter. Khaldi Tesmim Fatima est une rescapée jumelle. Si sa sœur Fatima est décédée, ses parents ont vite fait d'adopter son nom à Tesmim, histoire de garder l'espoir d'une guérison que beaucoup n'entrevoient pas à l'aune de frais, toujours lourds à supporter. Le comble aura été d'entendre dire qu'une jeune maman a été répudiée à cause de l'infirmité de son bébé. Le père de Tesmim vient de Medrissa et évoque «un manque de prise de conscience de beaucoup de parents, notamment les nouveaux mariés et sur la nécessité d'un suivi strict depuis la grossesse et parle de l'absence de catégorisation de cette pathologie (l'IMC) que les pouvoirs publics cochent avec les handicapés mentaux». «Plutôt une aberration» dira Khaldi Tesmim Fatima qui arrive difficilement à contenir sa colère en ajoutant qu'il est urgent d'ouvrir des centres de rééducation fonctionnelle en Algérie car beaucoup si non l'écrasante majorité ne pourront s'offrir des soins à l'étranger notamment en Turquie pour 3.000 à 4.000 €. En plus de l'éloignement du chef-lieu de wilaya, il cite «l'absence d'équipement adéquats, les médicaments, les couches et le transport.» Autant de manquements qui condamnent presque cette frange à la mort.

## Tlemcen

## Trois SG de daïra et un ex-médiateur de wilaya promus

Le mouvement opéré la semaine écoulée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le corps des chefs de daïra, a touché neuf daïras sur les vingt que compte la wilaya de Tlemcen, plus cinq autres dont les postes étaient vacants après des décisions de mutation ou de promotion de leurs chefs de daïra. Dans ce cadre, le wali de Tlemcen, Amoumène Mermouri, a présidé, dimanche, une cérémonie d'installation de quinze nouveaux chefs de daïra au siège du cabinet de la wilaya. Ainsi, ce mouvement a porté sur 15 nouvelles nominations

de chefs de daïra. Il s'agit de Talbi Mohamed (Tlemcen), Jakar Mahmoud (Remchi), Mansouri Ahmed (Chetouane), Bouitra Mohamed (Nedroma), Benzine Aïssa (Marsat Ben M'hidi), Gherbi Zouhir (Béni-Boussaïd), Hanafi Youcef (Sebdou), Bensedik Mohamed (Hennaya), Seddouki Abdallah (Bensekrane), Mouassi Mekhlouf (Fellaoucène), Benbaba Abdelkrim (Sabra), Tenfar Mohamed (Ghazaouet) et Mebarki Brahim (Mansourah). Par ailleurs, la chef de daïra de Hennaya, Telli Kheira, a été désignée au poste de secrétaire générale (SG) de

la wilaya de Guelma. En ce qui concerne la mutation, les chefs de daïra de Ghazaouet, Aïn Tellout et Sabra, ont été respectivement mutés à Blida, Saïda et au sud du pays. À noter que les secrétaires généraux des daïras de Beni Snous (Baouche Abdelaziz), Sebdou (Mokhta Abderrahmane), Chetouane (Bachiri Abdennacer) ont été promus aux postes de chefs de daïra. Pour sa part, l'ex-médiateur de la wilaya, qui assurait l'intérim de chef de la daïra de Sabra, a été promu au poste de chef de daïra dans la wilaya de Tiaret.

## Oran

## Installation de 10 cellules chargées du suivi de la situation de différents secteurs

Les autorités de la wilaya d'Oran ont installé dix cellules pour assurer le suivi de la situation de différents secteurs en lien avec les conditions de vie des citoyens, a-t-on appris, lundi, auprès des services de la wilaya. Le wali d'Oran, Messaoud Djeri, a présidé, dimanche soir, l'installation de dix cellules locales chargées de suivre l'état des différents secteurs, de recenser les dysfonctionnements et de faire des propositions pour leur prise en charge, a-t-on indiqué dans un communiqué des services de la wilaya. Les cellules prendront en charge le suivi, notamment de l'hygiène, l'environnement, l'aménagement des espaces verts, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, les infrastructures scolaires et universitaires, l'éclairage public, l'habitat précaire, la rénovation des routes et autres. Messaoud Djeri a chargé les responsables des commissions désignées d'effectuer des sorties quotidiennes sur site et de faire des rapports circonstanciés avec des propositions et des solutions aux problèmes rencontrés.

Lehouari K.

## Sidi Bel Abbès

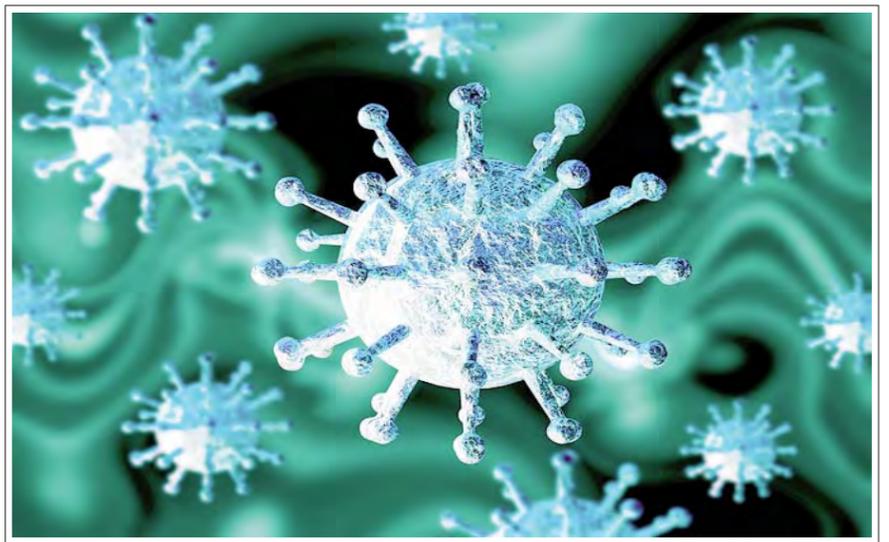
## La lutte contre le port des armes blanches, une priorité

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité dans toutes ses formes, les éléments de la sûreté de la wilaya de Sidi Bel Abbès sont engagés sur le terrain de jour comme de nuit. C'est surtout les délinquants qui usent des armes blanches dans les agressions et autres vols à main armée qui sont traqués par les policiers. Durant les trois derniers mois, un bilan fait ressortir 47 affaires liées au port des armes blanches qui ont été traitées par les différentes sûretés urbaines et de daïras. Pas moins de 46 personnes, dont trois mineurs, sont impliquées dans ces affaires, a-t-on indiqué dans le communiqué de la police. Après présentation de ces mis en cause devant la justice, onze personnes ont été placées sous mandat de dépôt. Dans ce contexte, on souligne que la police redouble d'efforts pour éradiquer ce phénomène de société dangereux qui est celui de l'usage des armes blanches et compte beaucoup sur la contribution des citoyens et de la société civile par les dénonciations du crime à travers le 15 48 et la page Facebook de la sûreté de wilaya. L'objectif étant de garantir la sérénité et la sécurité des citoyens.

# Grippe et Covid-19 : un véritable «scénario catastrophe»

Selon les professionnels de santé, la grippe et le Covid-19 ne feraient pas bon ménage. Le virus saisonnier multiplierait le taux de transmission du coronavirus... et engorgerait encore plus les hôpitaux. Depuis février, nous n'entendons parler que du Covid-19. À tel point, que l'on en oublierait presque les autres maladies... à l'image de la grippe. Pourtant, passer outre ce virus saisonnier serait une grave erreur, selon les spécialistes. La co-épidémie «grippe-covid» pourrait en effet se transformer en véritable «scénario catastrophe». Combien de temps va survivre le coronavirus ? Pour l'instant, nul ne peut prédire la durée de l'épidémie. En raison de la forte hausse des cas Covid-19 et de la vitesse de propagation du virus, il est néanmoins fort probable qu'il continue de circuler pendant l'automne/hiver 2020-21... Tout comme l'épidémie de grippe, qui ne va pas tarder à démarrer. Or, la circulation simultanée du coronavirus et de la grippe n'est pas sans conséquences : «Les incertitudes sur la survenue d'une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 et sur l'ampleur de la prochaine grippe saisonnière doivent faire envisager le scénario catastrophique dans lequel la conjonction des deux épidémies entraînerait un engorgement des services de réanimation et un nouveau pic de surmortalité, en particulier chez les personnes âgées alar-

ment les spécialistes. C'est la raison pour laquelle les spécialistes ne sous-estiment pas la gravité potentielle de l'épidémie de grippe à venir. L'absence de vaccin contre le SARS-CoV-2 ne doit pas faire oublier qu'il existe un vaccin contre la grippe, certes inefficace contre la Covid-19, mais essentiel pour protéger la population contre une épidémie de grippe saisonnière sévère», rappellent les chercheurs. Dans ce cadre, ils recommandent d'initier une campagne d'information de grande ampleur «grippe et Covid-19» pour sensibiliser la population aux risques d'une co-épidémie. Plus précisément, elle conseille d'associer la vaccination antigrippale et la vaccination anti-pneumococcique chez les personnes âgées de plus de 65 ans, en raison de la gravité des infections invasives à pneumocoque sur ce terrain. La vaccination annuelle des soignants contre la grippe doit devenir «obligatoire». Pour eux, la vaccination antigrippale pour tous les soignants et les personnels en contact avec les personnes vulnérables doit être rendue obligatoire. Cette mesure drastique s'explique «par l'exposition professionnelle des soignants qui ont un risque d'infection grippale plus élevé». «Ils sont souvent impliqués comme probable source de contamination dans les épidémies de grippe nosocomiale, sachant que 50 à 80% d'entre eux continuent de travailler



quand ils sont infectés. La grippe nosocomiale est fréquente dans les hôpitaux et où elle entraîne une mortalité qui peut atteindre 60%», précisent-ils. Les chercheurs appellent ainsi que la vaccination contre la grippe des experts de santé sauve des vies en : protégeant les per-

sonnes vulnérables, en réduisant la transmission nosocomiale de la grippe et également diminuant la mortalité des patients. Cette recommandation de la vaccination «obligatoire» n'est pas nouvelle, puisque des chercheurs avaient déjà formulé cette demande.

## Spoutnik v: les premiers résultats les essais cliniques dévoilés



La revue scientifique médicale *the Lancet* a publié, au début du mois de septembre, une étude les premiers résultats les essais cliniques de vaccin russe contre le Covid-19, spoutnik v. L'étude en question a indiqué que ces résultats sont encourageants, le vaccin contre le Covid-19 déclenche une réponse immunitaire à long terme et ne cause pas de graves effets indésirables, contrairement aux autres vaccins candidats qui ont enregistré un niveau d'effets indésirables allant jusqu'à 25%. «Le niveau d'anticorps chez les volontaires vaccinés était 1,4-1,5 fois plus élevé que chez ceux qui avaient récupéré : à titre de comparaison la société pharmaceutique britannique AstraZeneca avait vu un niveau d'anticorps chez les volontaires vaccinés à peu près égal au niveau d'anticorps chez ceux qui avaient une infection au coronavirus», a expliqué *the Lancet*. «Le dosage optimal sûr a été choisi, fournissant une réponse immunitaire efficace chez 100% des per-

sonnes vaccinées, même celles qui ont récemment eu une infection à l'adénovirus. Cela réduit l'urgence de développer de nouveaux vaccins basés sur les plates-formes non testées», a rajouté la même source. Le 11 août dernier, le gouvernement russe avait enregistré le nouveau vaccin et annoncé son entrée dans la troisième et dernière phase les essais cliniques ainsi que sa volonté à entamer les essais cliniques sur plusieurs milliers de personnes, sans attendre les résultats des dernières phases, comme souligné par *ouest France*. Pour rappel, le spoutnik v est le premier vaccin contre le coronavirus dans le monde, il a été développé par le ministère de la Défense russe et le centre d'épidémiologie et de microbiologie Gamaleïa. Ce nouveau vaccin se compose de deux injections séparées, administrées à trois semaines d'intervalle. Selon l'académicien Alexander Gintsbug, cette technologie à deux vecteurs est un facteur pouvant améliorer l'immunité contre le virus.

«L'utilisation de deux adénovirus – sérotypes 5 et 26 – dans deux vaccinations distinctes. Aujourd'hui, la double vaccination est reconnue par de nombreux experts comme un facteur pouvant améliorer considérablement l'immunité contre le coronavirus. Dans le cas de l'utilisation du même vecteur pour deux vaccinations, le système immunitaire déclenche les mécanismes de défense et commence à rejeter le vaccin lors de la deuxième injection. L'utilisation du deuxième vecteur dans le cas de spoutnik v résout complètement ce problème, aidant à éviter l'effet neutralisant décrit», aurait-il expliqué, comme indiqué par *Sputnik News*. Dans ce même contexte, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a révélé qu'au total, 176 vaccins sont en train de se développer dans le monde, dont 34 en phase d'essais cliniques, a rajouté *Ouest France*.

## Coronavirus : plus de 60 pays riches adhèrent au dispositif d'accès au vaccin de l'OMS, venant en aide aux pays pauvres

Mis en place par l'Organisation mondiale de la santé, ce dispositif doit faciliter l'accès des pays pauvres au vaccin contre le Covid-19. La Chine et les Etats-Unis n'y sont pas. Mais plus de 60 autres pays riches ont adhéré au dispositif mis en place par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour faciliter l'accès des pays pauvres au vaccin contre le coronavirus, selon une liste publiée lundi. Alors que de nombreux pays ne disposent pas des ressources pour mettre au point leurs propres vaccins, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé, il y a quelques semaines, le

lancement, en collaboration notamment avec l'Alliance du vaccin (Gavi), d'un dispositif d'accès mondial au vaccin contre le Covid-19, connu sous le nom de Covax (Covid-19 Vaccine Global Access ; accès mondial au vaccin contre la Covid-19). Par la suite, l'organisation a demandé fin août aux pays qui peuvent s'autofinancer de prendre des engagements fermes en adhérant à ce mécanisme avant le 18 septembre, et de procéder à des versements initiaux au plus tard le 9 octobre. Plus de 90 pays ou entités à revenu faible et moyen vont rejoindre le dispositif

ainsi que 64 pays à revenu élevé, a indiqué l'OMS dans un communiqué. Ces derniers comprennent les engagements de la Commission européenne, au nom des 27 Etats membres de l'UE plus la Norvège et l'Islande. L'OMS et ses partenaires vont désormais commencer à signer des accords formels avec les fabricants de vaccins afin d'obtenir les doses nécessaires «pour mettre fin à la phase aiguë de la pandémie d'ici la fin 2021», a indiqué l'OMS dans le communiqué. Avec un objectif affiché par l'OMS de deux milliards de doses de vaccin d'ici à la fin 2021.



## L'adoption d'iOS 14 surpasse celle d'iOS 13



À chaque nouvelle version majeure d'iOS, c'est l'occasion de se rendre compte à quel point le parc d'appareils Apple est efficace et rapide pour se mettre à jour. Les vitesses d'adoption sont de plus en plus élevées. Nouvel exemple avec iOS 14. Apple a fait une annonce pour le moins surprise la semaine dernière en rendant public iOS 14 dès le lendemain de sa présentation officielle. Si les développeurs n'ont pas franchement goûté cette décision accélérée, les utilisateurs d'iPhone et d'iPad, eux, étaient plus que ravis. Ceux-ci ont pu profiter plus rapidement des nouvelles fonctionnalités et autres modifications apportées sur la plate-forme. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si l'on en croit le taux d'adoption actuel d'iOS 14 d'après les données rassemblées par Mixpanel, il semblerait que iOS 14 soit adopté encore plus rapidement que son prédécesseur, iOS 13. Environ une semaine après son lancement, iOS 14 serait déjà installé sur environ 27% de tous les appareils compatibles en circulation. Ceci contrairement à iOS 13 qui ne comptait que 20% d'appareils mis à jour après la même période. Cela étant dit, ces chiffres n'ont rien d'officiel. L'information est à prendre

avec des pincettes. Mais dans la mesure où Mixpanel base ses données sur les visites sur celles des plates-formes d'analytiques des sites et applications mobiles, il y a de fortes chances que les chiffres officiels soient similaires, voire plus élevés. Et au rythme où semblent aller les choses, il y a fort à parier que iOS 14 soit installé sur les appareils bien plus rapidement que iOS 13.

### La nouvelle version plaît beaucoup aux utilisateurs

Il faut dire que iOS 14 ne manque pas d'arguments à faire valoir, comme la possibilité d'ajouter des widgets sur l'écran d'accueil, une fonctionnalité très populaire. Les designs d'écran d'accueil sont actuellement très en vogue sur les sites et blogs spécialisés ainsi que sur les plates-formes de media sociaux comme TikTok. La possibilité de changer le navigateur web et le client mail par défaut est aussi très apprécié, c'est une fonctionnalité que les utilisateurs d'iOS demandaient depuis fort longtemps.

## Ligue arabe

# La Palestine annonce qu'elle n'exercera pas la présidence

Le ministre palestinien, des Affaires étrangères, Riyad Al Maliki, a annoncé, mardi, que la Palestine avait décidé de renoncer à son droit d'exercer la présidence de la Ligue arabe lors de sa session en cours. «Cela ne signifie pas que nous allons abandonner notre siège à la Ligue, car cela créerait un vide pouvant engendrer différents scénarios (...) Nous le ne souhaitons pas en cette période sensible», a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Ramallah. «L'État de Palestine est membre de la Ligue

arabe et a toujours œuvré pour renforcer son rôle et sa position», a noté le ministre. Le ministre de la Santé palestinien, Mai Al Kaileh, a confirmé, lundi, neuf décès, 611 nouveaux cas de Covid-19 et 968 guérisons dans le pays au cours des dernières 24 heures. Elle a précisé qu'un homme de 65 ans et une femme de 60 ans sont décédés suite à leur infection de coronavirus à El Khalil, un autre (91 ans) à Beït Lahm ainsi que six autres décès ont été enregistrés à Al Qods occupée.



## Présidentielle en Côte d'Ivoire

## L'ONU appelle tous les acteurs à la «retenue»

Le représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, qui a débuté une mission d'une semaine en Côte d'Ivoire, a appelé, mardi, tous les acteurs à «la retenue tous les acteurs» de la présidentielle prévue le 31 octobre prochain, ont rapportés des médias. «L'ONU invite tous les acteurs à la «retenue», à éviter les violences et [les] discours de haine. Nous exhortons les acteurs politiques ivoiriens à la concertation», a souligné Mohamed Ibn Chambas à l'issue d'une audience avec le président ivoirien, Alassane Ouattara, candidat à un troisième mandat controversé. «Nous avons partagé les préoccupations des Nations unies sur la persistance de l'absence de consensus sur certains aspects du processus», a indiqué le représentant spécial, ajoutant : «Ma visite s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des Nations unies pour l'organisation d'une élection présidentielle pacifique, inclusive, transparente et

crédible.» Mohamed Ibn Chambas s'est entretenu avec le président du Conseil constitutionnel, Mamadou Koné. Mohamed Ibn Chambas «aura également une série de rencontres avec des membres du Gouvernement, les acteurs politiques, les représentants de la société civile, des représentants du corps diplomatique», selon le communiqué qui a précédé le début de la visite. À l'approche de la présidentielle, l'ex-président ivoirien, Henri Konan Bédié, a appelé, dimanche, au nom de l'opposition, à la «désobéissance civile» face à la «forfaiture» de la candidature à un troisième mandat du chef de l'État Alassane Ouattara à l'élection présidentielle prochaine. «Face à la forfaiture, un seul mot d'ordre : la désobéissance civile», a déclaré Henri Konan Bédié en conclusion d'une réunion des principaux partis de l'opposition à Abidjan. «Nous sommes ici pour exprimer notre farouche opposition à cette violation de la Constitution», a insisté Henri

Konan Bédié, sans donner davantage de détails. La situation politique est tendue en Côte d'Ivoire à un peu plus d'un mois de la présidentielle. La crainte de violences meurtrières est forte, 10 ans après la crise post-électorale née de la présidentielle de 2010 qui avait fait 3000 morts. Seules quatre des 44 candidatures déposées ont été retenues par le Conseil : celles du Président Alassane Ouattara et de trois opposants, dont l'ex-président Henri Konan Bédié (1993-1999). Élu en 2010, réélu en 2015, Alassane Ouattara avait annoncé en mars qu'il renonçait à briguer un troisième mandat, avant de changer d'avis en août, après le décès de son dauphin désigné, le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly. La loi ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats, mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution de 2016, le compteur des mandats d'Alassane Ouattara a été remis à zéro, ce que conteste farouchement l'opposition.

## Pakistan Islamabad a débuté, hier, des essais cliniques de phase 3

Islamabad a débuté, mardi, des essais cliniques de phase III d'un candidat vaccin développé par le laboratoire chinois CanSino Biologics, a annoncé le directeur général de l'Institut national de la santé (NIH), Aamer Ikram. Il a précisé lors d'une conférence de presse qu'il sera administré à un groupe de 8000 à 10 000 volontaires dans tout le pays et que les résultats étaient attendus dans environ six mois. C'est à l'issue de ce processus que la population générale pourra à son tour être vaccinée. Le responsable a assuré que les tests pratiqués sur des animaux avaient prouvé son innocuité et qu'il était fort probable que ce sera aussi le cas pour les humains. À ses côtés, Faisal Sultan, conseiller à la santé du Premier ministre, Imran Khan, a souligné que si ces essais cliniques venaient à être couronnés de succès, ils ne bénéficieraient pas seulement au Pakistan, mais aussi au monde entier. Plus de 300 000 Pakistanais ont été testés positifs au nouveau coronavirus, avec un pic de contaminations constaté en juin-juillet, avant une nette baisse à partir du mois d'août.

## Détroit de Taïwan Taipei exige que Pékin fasse «marche arrière»

Taïwan a exigé, ce mardi, que la Chine «fasse marche arrière» et l'a accusée de menacer la paix, après qu'un haut responsable de Pékin, qui considère que l'île fait partie de son territoire, a nié l'existence d'une limite maritime entre les deux pays. Le détroit de Taïwan est divisé par une «ligne médiane» qui est en général respectée, mais l'aviation chinoise a multiplié les incursions récemment. Le ministre taïwanais des Affaires étrangères, Joseph Wu, a exhorté, hier, Pékin à «revenir aux normes internationales civilisées», à la suite des déclarations d'un porte-parole de la diplomatie chinoise qui a affirmé que cette prétendue «Ligne médiane» n'existe pas «car Taïwan fait partie intégrante du territoire chinois». Pour sa part, Joseph Wu a expliqué à la presse que «la Ligne médiane a été, depuis de nombreuses années, un symbole qui a empêché les conflits armés et préservé la paix et la stabilité dans le détroit de Taïwan». «Les propos du ministère des Affaires étrangères (chinois) reviennent à abolir le statu quo», selon lui. «J'appelle la communauté internationale à condamner le Parti communiste chinois (PCC) pour ses propos et actions provocateurs et dangereux qui menacent la paix (...) La Chine doit faire marche arrière», a-t-il ajouté dans un tweet. La Chine communiste considère l'île, dirigée, aujourd'hui, par un régime démocratique, comme une province rebelle appelée à rentrer dans son giron, si nécessaire par la force, même si elle s'auto-administre depuis plus de 70 ans.

## Union européenne - Grande-Bretagne - Brexit

## L'UE exhorte Londres à renoncer à revenir sur l'accord

Les Européens ont prié, mardi, le Royaume-Uni de retirer son projet de loi «inacceptable» remettant en cause certains de ses engagements sur le Brexit, arguant que «le temps presse» pour s'entendre sur un accord commercial avant la fin de l'année. «Le projet de loi (britannique) sur le marché intérieur nous inquiète beaucoup car il viole les principes directeurs de l'accord de retrait (scellant le départ du Royaume-Uni). C'est totalement inacceptable pour nous», a rappelé le ministre allemand chargé des Affaires européennes, Michael Roth, avant une réunion avec ses homologues européens. «Chers amis de Londres, je vous en prie : fini de jouer. Le temps presse. Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'une base équitable pour poursuivre les négociations» sur la future relation commerciale, a-t-il lancé en anglais. Londres a provoqué la colère des Européens en présentant un projet de loi, en cours d'examen au Parlement britannique, qui revient partiellement sur l'accord signé en janvier avec les 27 pour encadrer sa sortie de l'Union européenne. Le texte contredit en particulier des dispositions spéciales prises pour l'Irlande du Nord, afin d'éviter un retour à une frontière avec la République d'Irlande qui pourrait fragiliser l'accord de paix de 1998 ayant mis fin à trois décennies de

violences. «Nous ne renégocierons pas» l'accord de retrait, a martelé, mardi, le vice-président de la Commission européenne, Maros Sefcovic. «Nous sommes déterminés à le mettre en œuvre intégralement et en temps voulu - ni plus ni moins». Le commissaire slovaque a souligné qu'une réunion du «comité mixte» sur la mise en œuvre de cet accord, qu'il co-présidé avec le Britannique Michael Gove, se tiendrait le 28 septembre courant à Bruxelles. Très controversé au sein de la majorité conservatrice, le projet de loi du Premier ministre, Boris Johnson, qui confie au Royaume-Uni seul le pouvoir - censé être partagé avec les Européens - de prendre certaines décisions en Irlande du Nord, a pourtant reçu la semaine dernière l'approbation initiale des députés. Les députés voteront de nouveau sur le projet de loi la semaine prochaine, avant qu'il ne soit soumis aux «Lords», à la chambre Haute du Parlement, pour des semaines d'examen approfondi. Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier, mais il continue d'appliquer les règles européennes jusqu'au 31 décembre, une période de transition pendant laquelle Londres et Bruxelles espèrent s'entendre sur un accord commercial régissant leur future relation. Le prochain cycle officiel de négociations sur cet accord doit avoir lieu à Bruxelles la semaine du 28 septembre en cours.

## France : Covid-19

## Treize nouveaux départements classés en zone de «circulation active»

Treize nouveaux départements français ont été classés en zone de «circulation active» du Covid-19 par un décret paru au Journal officiel (JO), dimanche, ont rapporté, lundi, des médias locaux. Calvados, le Doubs, l'Eure, le Gers, l'Indre-et-Loire, la Marne, la Haute-Marnem la Meurthe-et-Moselle, la Saône-et-Loire, le Tarn, la Vienne et le Territoire de Belfort. Au total, 55 départements sont désormais classés en zone rouge. Selon le

ministère français de la Santé, cette hausse du nombre des départements impactés par une circulation active du virus s'explique par «le taux d'incidence, la tension hospitalière, le nombre de tests réalisés, le taux de positivité des tests et l'évolution du nombre de clusters. «Ce seuil de vigilance permet aux préfets de prendre différentes mesures dont la limitation voire l'interdiction des rassemblements, la fermeture

partielle ou complète des Établissements recevant du public (ERP) non essentiels et la limitation des déplacements dans un territoire (100 km, département, ville... etc.). Le dernier bilan de la Direction générale de la Santé (DGS) publié, dimanche soir, fait état de 10 569 nouveaux cas de contaminations et douze décès en 24 heures, soit 31 585 décès depuis le début de l'épidémie.

Ahsene Saaid / Ag.

## Décès de Hamdi Bennani Disparition d'un virtuose qui a gagné le respect du public

La disparition du chanteur et musicien du malouf, Hamdi Bennani, aura suscité l'émoi des personnalités politiques et artistiques ainsi que chez les innombrables fans saluant la mémoire de l'artiste et regrettant la perte d'un virtuose qui a su gagner le respect du public avec son art.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présenté ses sincères condoléances à la famille de l'artiste en regrettant que «la scène artistique perde un homme engagé qui a su gagner le respect du public avec son art, tout au long de son parcours artistique, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur». Dans un message à la famille, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a salué la mémoire d'un «virtuose de ce genre musical unique» au parcours «riche en œuvres et créations artistiques et authentiques». Pour sa part la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda regrette la disparition d'un «artiste élégant» qui a su «représenter son pays et promouvoir sa culture» par «une prestance unique et un art authentique». Dans le milieu artistique ils sont nombreux à avoir exprimé leur tristesse devant cette disparition à l'image du chanteur malouf Layachi Dib, compagnon de route du défunt, qui a salué la mémoire d'un «artiste accompli, d'une grande élégance, qui a trouvé l'équilibre entre modernité et authenticité». L'interprète de musique andalouse et formatrice Bheidja Rahal s'est dite «attristée par ce départ qui nous cause à tous une grande douleur», estimant que l'Algérie «perd aujourd'hui un grand chanteur et une personnalité de l'art et du malouf algériens». Des interprètes comme Hamidou, Abbas Righi ou encore Lila Borsali regrettent la perte d'un «immense artiste ayant marqué son temps et son style». La soprano Anissa Hadjersi a fait part de sa «profonde tristesse suite à la disparition de son



parrain artistique» au même titre que la jeune Manel Gherbi qui regrette «la perte d'un autre pilier du malouf» alors que le chef d'orchestre de musique andalouse Khalil Baba Ahmed a salué l'artiste «rassembleur» et «l'aîné qui diffuse toujours une grande énergie positive». Né en 1943 à Annaba Hamdi Bennani s'est fait connaître au théâtre de Annaba en 1963 avant sa première apparition à la télévision 3 ans plus tard. Connue pour avoir révolutionné ce genre musical en introduisant des instruments nouveaux et des influences d'autres musiques, Hamdi Bennani. Surnommé l'«Ange blanc» en référence à son violon blanc qu'il n'a jamais quitté, a chanté dans de nombreuses villes du monde où il a représenté avec une grande élégance la culture et la musique algérienne.

M. Toumi

## «A Promised Land» (La terre promise) en 25 langues Barack Obama annonce la sortie de son livre deux semaines après la présidentielle aux USA

L'ancien Président américain, Barack Obama, a annoncé, jeudi, la publication prochaine d'un nouveau livre qui sortira simultanément en 25 langues, deux semaines après l'élection présidentielle aux Etats-Unis. «A Promised Land» (La terre promise) est le titre du nouveau livre de mémoire, attendu dans les librairies le 17 novembre prochain en deux volumes, a précisé son éditeur. Barack Obama livrera un compte rendu personnel de son «improbable odyssée du jeune homme à la recherche de son identité au leader du monde libre», selon la maison d'édition «Penguin Random House». Décrit comme un écrivain gracieux et réfléchi, l'ancien président américain de 2009 à 2017 compte, à son actif, deux précédents best-sellers, *Dreams from my Father* et *The Audacity of Hope*. «Il n'y a pas de sentiment comparable à celui de terminer un livre, et je

suis fier de celui-ci. J'ai passé les dernières années à réfléchir à ma présidence et, dans «A Promised Land», j'ai essayé de fournir un compte rendu de ma campagne présidentielle et de mon mandat», a déclaré Barack Obama dans un communiqué. Il a ajouté que: «L'Amérique traverse un tel bouleversement énorme ; le livre offre certaines de mes réflexions plus larges sur la façon dont nous pouvons guérir les divisions dans notre pays à l'avenir et faire en sorte que notre démocratie fonctionne pour tout le monde — une tâche qui ne dépendra pas d'un seul président, mais de nous tous, en tant que citoyens engagés». Barack Obama est l'un des plus forts soutiens de son ancien vice-président, Joe Biden, dans sa course à la Maison-Blanche face au Président Donald Trump, qui sera décidée lors de l'élection du 3 novembre prochain.

### Distinction

## Le photographe Mohamed Bourouissa remporte le Prix britannique de la «Deutsche Borse Photographie Foundation»

Le photographe franco-algérien, Mohamed Bourouissa, a remporté récemment le prestigieux Prix britannique de la «Deutsche Borse Photographie Foundation» pour sa collection «Free Trade» (Commerce libre), a annoncé la «Photographer's Gallery», organisatrice du prix, sur son site Internet. «Free Trade» est un focus sur les «sociétés marginalisées» dans le monde occidental qui brasse la lumière sur les banlieues parisiennes en France et les gangs de Brooklyn aux USA. Cette collection avait été exposée en 2019 lors des rencontres internationales de la photographie de Arles (France). Créé en 1996 par la «Photographer's Gallery» de Londres, le Prix britannique de la «Deutsche Borse Photographie Foundation» récompense chaque année un artiste ayant fait avancer la photographie de manière significative avec une dotation de 30.000 Livres Sterling. Né en 1978 à Blida, Mohamed Bourouissa a étudié les arts plastiques en France et a participé à de nombreuses expositions de photographie. Il a également décroché plusieurs distinctions en France dont le prix des rencontres internationales de la photographie d'Arles en 2007 et celui de la fondation «Blachère» en 2010.

Publicité

### République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Biskra  
Circonscription administrative d'Ouled Djellal  
Daïra d'Ouled Djellal  
Commune d'Ouled Djellal

N° d'identification fiscal de la commune : 098407055073432

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 09/2020

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'Ouled-Djellal lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°:09/2020, pour La réalisation du projet : Réalisation cantine scolaire 200 repas à l'école ferdous abdelatif.

Les Entreprises qualifiées en **bâtiment activité principale 02<sup>ème</sup> degré et plus (code d'activité 331)** pourront retirer les cahiers de charges, du section d'équipement du siège de la commune, Sise au Rue 1<sup>er</sup> Novembre contre paiement de trois mille (3.000,00) dinars auprès du trésorier inter - communal à Ouled -Djellal .

Les offres dûment remplies, accompagnées des documents exigés, doivent être déposées auprès du siège de la commune (secrétariat général) au nom de monsieur le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'Ouled - Djellal dans une enveloppe cachetée ne comporte que la mention :

(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 09/2020 pour réalisation du projet: Réalisation cantine scolaire 200 repas à l'école ferdous abdelatif.

Cette enveloppe contiendra trois(03) enveloppes séparées et cachetées indiquant chaque une la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature » ou « offre Technique » ou « offre financière » selon le cas :

- 1- **Le dossier de candidature** : comme il est détaillé au cahier des charges
- 2- **Offre technique** : comme elle est détaillée au cahier des charges
- 3- **Offre financière** : comme elle est détaillée au cahier des charges

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt (20) jours** à compter de la première publication de l'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou à la presse.

La date et l'heure limitée de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des dossiers candidatures et les offres techniques et financières correspondant au dernier jour de la délai de préparation des offres.

Le dépôt des offres sera avant **dix heure (10.00) du matin**. Et l'ouverture des plis des dossiers de candidatures et les offres techniques et financières se fera à **dix heure trente (10:30) du matin** au même jour en séance publique au siège de la commune(salle de délibération de l'APC)

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 110 jours à compter du date du dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont cordialement invités.

L'Echo d'Algérie : 23/09/2020

Anep : 2016 015 109

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
Vice Rectorat Chargé de Développement de la Prospective & de L'orientation  
N°: 09/2020/17/11/d.p.c/2020



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة محمد خيضر - بسكرة  
نوبة رئاسة الجامعة للكفاءة بالتميزية والإبداع والتوجيه  
الرقم : 09/2020/17/11/د.ب.ك/2020

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Suite à la pv N°61/ 2020 à la réunion d'ouverture des plis d'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 / VRDP / 2020  
Suite à la pv N°62/ 2019 à la réunion d'évaluation des offres d'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 / VRDP / 2020  
Pour d'avis d'appel d'offres national ouvert en vue réaliser l'opération intitulée:

AYANT POUR OBJET, AQUISITION D'EQUIPMENTS SCIENTIFIQUES AU PROFIT DU PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE PTAPC DE BISKRA

B -EQUIPEMENT D'ANALYSE POUR L'INDUSTRIE DU CIMENT ET DE LA CERAMIQUE

Lot N°16 : Spectromètre de fluorescence X

L'université mohamed khider biskra lance Avis D'attribution provisoire d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 / VRDP / 2020

N° de plis	Etablissement participant	Le nom commercial	Délai d'exécution	Délai de garantie	Service après vente	Note d'offres totale / 100 points	Montant d'offres en DA	Observation
01	sarl dar el djazairia cooperative el sadaka N°91 commune bir khadem alger	Dar El Djazairia Alger	150 jours	36 mois	10 ans	83 points	39 999 470,00	l'offre économiquement la plus avantageuse

L'université mohamed khider biskra est invité tous les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher des ses services, au plus tard trois jours à compter du première jour de la publication Avis D'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit .

Peut aussi, les candidats et les soumissionnaires doit être son droit de recours en délai du dix (10) jours à partir du première jour de la publication Avis D'attribution provisoire d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics, la presse ou le portail des marchés publics selon l'article 82 du décret présidentiel N° 15 -247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

L'Echo d'Algérie : 23/09/2020

Anep : 2016 015 266



**NUMEROS UTILES**

**Numéros Verts**

- Police : **1548**
- Gendarmerie nationale : **1055**
- Sonelgaz : **3303**
- Alerte kidnapping : **104**
- Personnes en difficulté ou en détresse : **1527**
- SOS Sécurité : **112**
- SOS Santé : **115**

**Urgences**

- SAMU : **021 23 50 50**
- Police : **17**
- Protection civile : **14**
- Gendarmerie nationale : **021 96 42 22**
- Sapeurs-Pompiers : **021 71 14 14**
- Sûreté de la wilaya d'Alger : **021 73 00 73**
- Centre antipoison : **021 97 98 98**
- Centre des grands brûlés : **021 63 29 95**
- Institut Pasteur : **021 67 25 02**

**Hôpitaux**

- CHU Mustapha : **021 23 35 35**
- CHU Ait Idir : **021 97 98 00**
- CHU Ben Aknoun : **021 91 21 63**
- CHU Beni Messous : **021 93 15 50**
- CHU Kouba : **021 28 33 33**
- CHU Bab El Oued : **021 96 06 06**
- CHU Bologhine : **021 95 82 24**
- CHU El Kettar : **021 96 48 97**
- HCA Aïn Naâdja : **021 54 05 05**
- Hopital Tixeraine : **021 55 01 10**
- Hopital Zéralda : **021 32 63 94**
- Centre Pierre et Marie Curie : **021 23 66 66**

**Compagnies Aériennes**

- Air Algérie : **021 74 24 28**
- Tassili Airlines : **021 50 98 58**
- Air France : **021 98 04 04**

**Dépannages**

- Gaz : **021 68 44 00**
- Electricité : **021 68 55 00**
- Service des eaux : **021 67 50 30**

**Radios**

- Chaîne I : **021 21 48 37**
- Chaîne II : **021 69 11 70**
- Chaîne III : **021 48 15 15**
- Radio El Bahdja : **023 70 99 99**
- Jil FM : **021 69 27 27**
- ENRS : **021 69 34 03/06**

**Services**

- Algérie Télécom : **100**
- Serveur vocal chèques postaux : **1530**
- Seaal : **3394**
- Scouts musulmans algériens : **3033**
- Association algérienne de psychiatrie : **1512**
- Réclamations : **18**
- Renseignements / Réveil : **19**
- Télégramme : **13**

**Hôtels - Alger**

- Hôtel El Djazaïr : **026 21 80 80**
- Hôtel El Aurassi : **021 74 82 52**
- Hôtel Hilton : **021 21 96 96**
- Hôtel Sheraton : **021 37 77 77**
- Hôtel Mercure : **021 24 59 70**
- Hôtel Ibis : **021 98 80 20**
- Hôtel Albert Premier : **021 73 65 06**
- Hôtel Safir : **0551 42 58 48**
- Hôtel El Riadh : **021 45 23 58**
- Hôtel Mazafran : **021 32 00 00**
- Hôtel AZ Zéralda : **023 32 55 89**
- Hôtel Oasis - Kouba : **021 77 04 04**
- Hôtel New Day - Kouba : **023 77 47 47**
- Hôtel Mouflon d'Or : **021 54 25 62**

**Hôtels - Sud**

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa : **029 89 46 20**
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa : **029 81 60 50**
- Hôtel Tahat - Tamanrasset : **029 31 21 21**
- Hôtel Gourara - Timimoun : **049 90 26 27**
- Hôtel Touat - Adrar : **049 96 99 33**



**21h05 : The Resident**

Tandis qu'une violente tempête de neige s'abat sur Atlanta, Mina doit effectuer une délicate opération pour sauver la vie d'un père de famille sans l'aide d'AJ, coincé par la météo. Pendant ce temps, Kitt et Bell sont chargés de veiller sur les enfants de l'homme...



**21h05 : Des racines et des ailes**



Avec le géographe Yves Michelin, survol des volcans emblématiques de la chaîne des Puys, classée en 2018 au patrimoine mondial de l'Unesco. Yves Michelin souhaite rouvrir au public le chemin d'accès du Puy de Côme. Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques,...

**20h50 : La grande librairie**



Alain Mabanckou présente *Rumeurs d'Amérique*, publié chez «Plon». Dans ce livre, l'auteur, installé aux USA depuis 15 ans, livre sa vision de l'Amérique. Il est entouré de Faïza Guène, auteure de *La Discretion*, paru chez «Plon», et de Négar Djavadi, auteure de *Arène*,...

**22h25 : Katarina Witt**



Véritable superstar, Katarina Witt s'impose comme l'une des patineuses artistiques les plus titrées de sa discipline. Championne olympique en 1984 et en 1988, quadruple championne du monde et sextuple championne d'Europe,...

**20h50 : Daredevil**



Depuis qu'il a été heurté par un camion transportant des matières radioactives, Matt Murdock est aveugle. Mais tous ses autres sens se sont développés au-delà de la normale, le rendant aussi plus fort et plus agile...



**21h05 : Le monde de Jamy**



En observant le comportement des chiens, des perroquets, des chats, des cochons, ou encore des singes et des cacatoès, Jamy Gourmaud et Myriam Bounafaa explorent leur intelligence et leurs sentiments. Si les animaux savent compter et chanter, peuvent se révolter contre l'injustice,...



**21h05 : E=M6 spécial**



Cette émission tente de percer les mystères qui se cachent derrière le nombril. Des expériences étonnantes permettent de comprendre comment fonctionne le système digestif. Trois volontaires qui souffrent des problèmes digestifs courants ont testé différentes...



**22h50 : Tapage nocturne**



Excédée par sa voisine, une étudiante prénommée Claire, qui ne cesse de créer des nuisances sonores à des heures tardives de la nuit, Hélène, la locataire du dessus, lui fait ouvertement comprendre son agacement. Se sentant agressée, Claire,...



**21h05 : Enquêtes criminelles**



Le 3 mars 2017, Liliane Kieffer, 84 ans, est retrouvée grièvement blessée dans sa cave. «Affaire Kévin Sellier : duo machiavélique». En mai 2012, les gendarmes trouvent une piste pour expliquer la mort de Kévin Sellier...



**Hôtel - Béjaïa**

- Hôtel Les Hammadites : **0776 88 22 38**

**Hôtel - Tizi-Ouzou**

- Hôtel Lalla Khedidja : **0795 22 65 77**

**AEROPORTS**

- Houari Boumédiène - Alger : **021 50 91 91**
- Rabah Bitat - Annaba : **038 52 01 59**
- Ahmed Ben Bella - Oran : **041 59 10 77**
- Mostepha Ben Boulaid - Batna : **023 77 01 10**
- Mohamed Boudiaf - Constantine : **031 81 01 24**
- 8 Mai 1945 - Sétif : **0651 88 73 66**

**Hôtels - Est**

- Hôtel Marriott - Constantine : **035 53 39 04**
- Hôtel Ibis - Constantine : **031 99 20 00**
- Hôtel Cirta - Constantine : **031 92 19 80**
- Hôtel Le Majestic - Annaba : **038 86 54 54**
- Hôtel El Mountazah - Annaba : **038 65 24 12**
- Hôtel El Hidhab - Sétif : **036 51 41 34**

**Hôtels - Ouest**

- Hôtel Sheraton - Oran : **041 59 01 00**
- Hôtel Royal - Oran : **041 29 17 17**
- Hôtel Ibis - Oran : **041 98 23 00**
- Hôtel Renaissance - Tlemcen : **043 40 11 11**
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen : **043 27 71 21 à 25**
- Hôtel Ziri - Ghazaouet : **043 32 30 25**

## Décès de Hamdi Bennani Disparition d'un virtuose qui a gagné le respect du public

La disparition du chanteur et musicien du malouf, Hamdi Bennani, aura suscité l'émoi des personnalités politiques et artistiques ainsi que chez les innombrables fans saluant la mémoire de l'artiste et regrettant la perte d'un virtuose qui a su gagner le respect du public avec son art.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présenté ses sincères condoléances à la famille de l'artiste en regrettant que «la scène artistique perde un homme engagé qui a su gagner le respect du public avec son art, tout au long de son parcours artistique, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur». Dans un message à la famille, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a salué la mémoire d'un «virtuose de ce genre musical unique» au parcours «riche en œuvres et créations artistiques et authentiques». Pour sa part la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda regrette la disparition d'un «artiste élégant» qui a su «représenter son pays et promouvoir sa culture» par «une prestance unique et un art authentique». Dans le milieu artistique ils sont nombreux à avoir exprimé leur tristesse devant cette disparition à l'image du chanteur malouf Layachi Dib, compagnon de route du défunt, qui a salué la mémoire d'un «artiste accompli, d'une grande élégance, qui a trouvé l'équilibre entre modernité et authenticité». L'interprète de musique andalouse et formatrice Bheidja Rahal s'est dite «attristée par ce départ qui nous cause à tous une grande douleur», estimant que l'Algérie «perd aujourd'hui un grand chanteur et une personnalité de l'art et du malouf algériens». Des interprètes comme Hamidou, Abbas Righi ou encore Lila Borsali regrettent la perte d'un «immense artiste ayant marqué son temps et son style». La soprano Anissa Hadjersi a fait part de sa «profonde tristesse suite à la disparition de son



parrain artistique» au même titre que la jeune Manel Gherbi qui regrette «la perte d'un autre pilier du malouf» alors que le chef d'orchestre de musique andalouse Khalil Baba Ahmed a salué l'artiste «rassembleur» et «l'aîné qui diffuse toujours une grande énergie positive». Né en 1943 à Annaba Hamdi Bennani s'est fait connaître au théâtre de Annaba en 1963 avant sa première apparition à la télévision 3 ans plus tard. Connue pour avoir révolutionné ce genre musical en introduisant des instruments nouveaux et des influences d'autres musiques, Hamdi Bennani. Surnommé l'«Ange blanc» en référence à son violon blanc qu'il n'a jamais quitté, a chanté dans de nombreuses villes du monde où il a représenté avec une grande élégance la culture et la musique algérienne.

M. Toumi

## «A Promised Land» (La terre promise) en 25 langues Barack Obama annonce la sortie de son livre deux semaines après la présidentielle aux USA

L'ancien Président américain, Barack Obama, a annoncé, jeudi, la publication prochaine d'un nouveau livre qui sortira simultanément en 25 langues, deux semaines après l'élection présidentielle aux Etats-Unis. «A Promised Land» (La terre promise) est le titre du nouveau livre de mémoire, attendu dans les librairies le 17 novembre prochain en deux volumes, a précisé son éditeur. Barack Obama livrera un compte rendu personnel de son «improbable odyssée du jeune homme à la recherche de son identité au leader du monde libre», selon la maison d'édition «Penguin Random House». Décrit comme un écrivain gracieux et réfléchi, l'ancien président américain de 2009 à 2017 compte, à son actif, deux précédents best-sellers, *Dreams from my Father* et *The Audacity of Hope*. «Il n'y a pas de sentiment comparable à celui de terminer un livre, et je

suis fier de celui-ci. J'ai passé les dernières années à réfléchir à ma présidence et, dans «A Promised Land», j'ai essayé de fournir un compte rendu de ma campagne présidentielle et de mon mandat», a déclaré Barack Obama dans un communiqué. Il a ajouté que: «L'Amérique traverse un tel bouleversement énorme ; le livre offre certaines de mes réflexions plus larges sur la façon dont nous pouvons guérir les divisions dans notre pays à l'avenir et faire en sorte que notre démocratie fonctionne pour tout le monde — une tâche qui ne dépendra pas d'un seul président, mais de nous tous, en tant que citoyens engagés». Barack Obama est l'un des plus forts soutiens de son ancien vice-président, Joe Biden, dans sa course à la Maison-Blanche face au Président Donald Trump, qui sera décidée lors de l'élection du 3 novembre prochain.

### Distinction

## Le photographe Mohamed Bourouissa remporte le Prix britannique de la «Deutsche Borse Photographie Foundation»

Le photographe franco-algérien, Mohamed Bourouissa, a remporté récemment le prestigieux Prix britannique de la «Deutsche Borse Photographie Foundation» pour sa collection «Free Trade» (Commerce libre), a annoncé la «Photographer's Gallery», organisatrice du prix, sur son site Internet. «Free Trade» est un focus sur les «sociétés marginalisées» dans le monde occidental qui brasse la lumière sur les banlieues parisiennes en France et les gangs de Brooklyn aux USA. Cette collection avait été exposée en 2019 lors des rencontres internationales de la photographie de Arles (France). Créé en 1996 par la «Photographer's Gallery» de Londres, le Prix britannique de la «Deutsche Borse Photographie Foundation» récompense chaque année un artiste ayant fait avancé la photographie de manière significative avec une dotation de 30.000 Livres Sterling. Né en 1978 à Blida, Mohamed Bourouissa a étudié les arts plastiques en France et a participé à de nombreuses expositions de photographie. Il a également décroché plusieurs distinctions en France dont le prix des rencontres internationales de la photographie d'Arles en 2007 et celui de la fondation «Blachère» en 2010.

Publicité

### République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Biskra  
Circonscription administrative d'Ouled Djellal  
Daïra d'Ouled Djellal  
Commune d'Ouled Djellal

N° d'identification fiscal de la commune : 098407055073423

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 09/2020

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'Ouled-Djellal lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°:09/2020, pour La réalisation du projet : Réalisation cantine scolaire 200 repas à l'école ferdous abdelatif.

Les Entreprises qualifiées en **bâtiment activité principale 02<sup>ème</sup> degré et plus (code d'activité 331)** pourront retirer les cahiers de charges, du section d'équipement du siège de la commune, Sise au Rue 1<sup>er</sup> Novembre contre paiement de trois mille (3.000,00) dinars auprès du trésorier inter - communal à Ouled -Djellal .

Les offres dûment remplies, accompagnées des documents exigés, doivent être déposées auprès du siège de la commune (secrétariat général) au nom de monsieur le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'Ouled - Djellal dans une enveloppe cachetée ne comporte que la mention :

(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 09/2020 pour réalisation du projet: Réalisation cantine scolaire 200 repas à l'école ferdous abdelatif.

Cette enveloppe contiendra trois(03) enveloppes séparées et cachetées indiquant chaque une la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature » ou « offre Technique » ou « offre financière » selon le cas :

- 1- **Le dossier de candidature** : comme il est détaillé au cahier des charges
- 2- **Offre technique** : comme elle est détaillée au cahier des charges
- 3- **Offre financière** : comme elle est détaillée au cahier des charges

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt (20) jours** à compter de la première publication de l'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou à la presse.

La date et l'heure limitée de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des dossiers candidatures et les offres techniques et financières correspondant au dernier jour de la délai de préparation des offres.

Le dépôt des offres sera avant **dix heure (10.00) du matin**. Et l'ouverture des plis des dossiers de candidatures et les offres techniques et financières se fera à **dix heure trente (10:30) du matin** au même jour en séance publique au siège de la commune(salle de délibération de l'APC)

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 110 jours à compter du date du dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont cordialement invités.

L'Echo d'Algérie : 23/09/2020

Anep : 2016 015 109

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique  
Vice Rectorat Chargé de Développement  
de la Prospective & de l'orientation  
N°: 09/2020/VRDP/2020



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة محمد خيضر - بيسكرة  
نوبة رئاسة الجامعة للكفاءة بالتحكيم  
والإشراف والتوجيه  
الرقم : 09/2020 / ص.م.ت.د.ا.ت

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Suite à la pv N°61/ 2020 à la réunion d'ouverture des plis d'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 / VRDP / 2020  
Suite à la pv N°62/ 2019 à la réunion d'évaluation des offres d'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 / VRDP / 2020  
Pour d'avis d'appel d'offres national ouvert en vue réaliser l'opération intitulée:

AYANT POUR OBJET, AQUISITION D'EQUIPMENTS SCIENTIFIQUES AU PROFIT DU PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE PTAPC DE BISKRA

B -EQUIPEMENT D'ANALYSE POUR L'INDUSTRIE DU CIMENT ET DE LA CERAMIQUE

Lot N°16 : Spectromètre de fluorescence X

L'université mohamed khider biskra lance Avis D'attribution provisoire d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 / VRDP / 2020

N° de plis	Etablissement participant	Le nom commercial	Délai d'exécution	Délai de garantie	Service après vente	Note d'offres totale / 100 points	Montant d'offres en DA	Observation
01	sarl dar el djazairia cooperative el sadaka N°91 commune bir khadem alger	Dar El Djazairia Alger	150 jours	36 mois	10 ans	83 points	39 999 470,00	l'offre économiquement la plus avantageuse

L'université mohamed khider biskra est invité tous les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher des ses services, au plus tard trois jours à compter du première jour de la publication Avis D'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit .

Peut aussi, les candidats et les soumissionnaires doit être son droit de recours en délai du dix (10) jours à partir du première jour de la publication Avis D'attribution provisoire d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics, la presse ou le portail des marchés publics selon l'article 82 du décret présidentiel N° 15 -247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

L'Echo d'Algérie : 23/09/2020

Anep : 2016 015 266

Météo

Min°  
Max°

Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
20°/29°	21°/29°	16°/29°	24°/37°	24°/42°

Horaires  
des prières

Alger

El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
05:10	12:40	16:06	18:43	20:04

## Coronavirus

# 191 nouveaux cas, 127 guérisons et 10 décès ces dernières 24 heures

Cent quatre-vingt et onze (191) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 127 guérisons et 10 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 50 214 dont 191 nouveaux cas, soit 0,4 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1689 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 35 307, a précisé le Dr Fourar lors du point de presse quotidien

consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 25 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 18 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 5 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 34 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



## Coopération algéro-italienne

# Le secrétaire d'Etat au MAE italien en visite de travail en Algérie

Dans le cadre des consultations politiques régulières entre l'Algérie et l'Italie, inscrites au titre du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre les deux pays, M. Manlio Di Stefano, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République italienne, effectue ce jour une visite de travail en Algérie. Le responsable italien aura, au cours de cette visite, des entretiens avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Chakib Rachid Kaïd, ainsi qu'avec plusieurs haut responsables algériens, axés autour de «l'examen

de l'état et des perspectives de la coopération bilatérale «La programmation des grandes échéances bilatérales sera au centre de ces entretiens, notamment celle de la 4<sup>e</sup> session de la réunion bilatérale de haut niveau ainsi que le forum d'affaires devant la précéder», «A l'occasion de cette visite et conformément aux engagements pris par les hautes autorités algériennes et italiennes, les deux pays procéderont à l'installation officielle du Comité technique conjoint algéro-italien, chargé de la délimitation des frontières maritimes entre l'Algérie et l'Italie».

## Justice

# Zeghmati : «les bandes de quartiers ont créé un climat d'insécurité»

Le ministre de la Justice promet la main de fer contre les bandes des quartiers, un phénomène qui a pris ces dernières années des proportions alarmantes, ponctuées par des violences mortelles, sans compter le climat de terreur qui affecte les citoyens dans leur droit à la sécurité et à la sérénité. En présentant le nouveau projet du code pénal devant les membres de la commissions des affaires juridique

de l'APN, Belkacem Zeghmati a expliqué que «la sanction pourrait, en vertu des dispositions de ce texte, aller jusqu'à la peine de mort, selon la gravité du fait de violence commis par celui qui crée, organise, adhère à une bande de quartier». Le garde des Sceaux admet qu'«à ce jour nous n'avons pas été capables d'apporter la riposte efficace au phénomène des bandes de quartiers, promettant

également des punitions sévères contre «toute personne empêchant quelqu'un de quitter une bande en utilisant contre elle la menace ou la violence.» Selon le ministre de la Justice, la guerre des bandes rivales est un phénomène sociétal qui touche toutes les wilayas, affirmant que «de nombreux citoyens ont dû changer leur lieu de résidence par peur pour leur vie, celle de leur enfants et de leurs biens».

## Le mouvement «France dégage!» Un grand rassemblement pour contester la présence française au Mali

Le mouvement «France dégage!» a annoncé organiser, hier, un grand rassemblement contre la présence française au Mali, qui commémore le soixantième anniversaire de son indépendance, rapportent des médias locaux. Le mouvement, présidé par M. Adama Ben Diarra, a annoncé avoir prévu un grand rassemblement Patriotique «afin non seulement de protester contre la politique française mais surtout, de demander à la France, de dégager du pays», selon les mêmes sources.

«Le Mali aura soixante ans d'indépendance ce mardi 22 septembre et notre Nation, demeure toujours rongée par la misère et la guerre. Pour les territoires coloniaux, il ne saurait pas être question du self-gouvernement même dans un futur lointain et la France poursuivra cette politique de refus avec détermination», déplore le mouvement, indiquant que, «pendant des années, la France ne cesse d'envahir et d'occuper les territoires du Mali, en violant les grands principes qui conditionnent les relations entre les Etats».

La présence des forces étrangères dans la région du Sahel, dont la force française Berkane, est de plus en plus contestée et fait face à un rejet grandissant chez les habitants du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Au Mali, ils sont de plus en plus nombreux à demander le départ des soldats de l'opération Barkane, émettant le doute sur l'utilité de ces troupes déployés au nom de la lutte antiterroriste et de la protection des civils.

## Le point sur la pandémie :

# Impact économique «dévastateur» sur les populations les plus vulnérables

### Impact «dévastateur» :

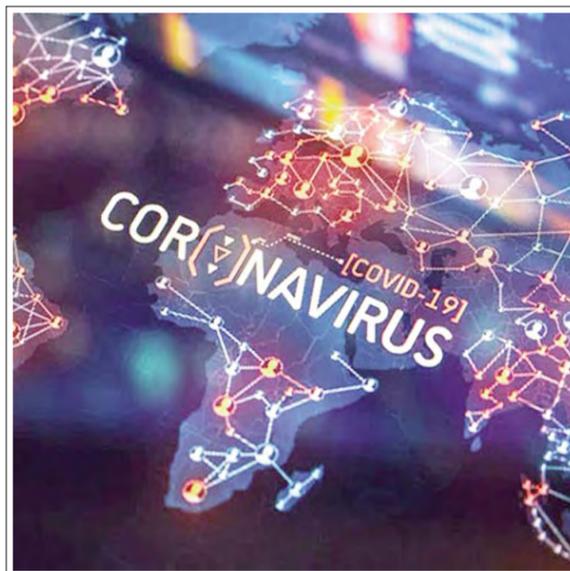
La pandémie a un impact économique «dévastateur» sur les populations les plus vulnérables au monde, déplacées ou vivant dans des zones de conflit, contraintes à la faim ou à la déscolarisation, selon une étude du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC).

### Plus de 960 000 morts dont près de 200 000 aux USA :

La pandémie a fait plus de 961 500 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi en milieu de journée. Plus de 31,1 millions de cas ont été comptabilisés. Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé (199 815 décès lundi à 3h GMT). Viennent ensuite le Brésil (136 895), l'Inde (87 882), le Mexique (73 493) et le Royaume-Uni (41 759). En Argentine un nouveau record quotidien de décès liés au Covid-19 avec 429 morts a été enregistré ce lundi, ce qui porte à 13 482 le bilan total dans le pays, ont annoncé les autorités. Il s'agit du nombre de décès le plus élevé depuis que la pandémie a frappé ce pays, où des mesures de confinement sont en vigueur depuis le 20 mars, avec un assouplissement progressif en fonction des régions.

### Vaccins :

Plus de 60 pays riches, mais pas la Chine ni les Etats-Unis, ont adhéré au dispositif mis en place par l'Organisation mondiale de la santé pour faciliter l'accès des pays pauvres au vaccin. L'OMS a annoncé il y a quelques semaines le lancement, en collaboration, notamment avec l'Alliance du vaccin (Gavi), d'un dispositif d'accès mondial au vaccin contre la Covid-19.



### Le Royaume-Uni relève son niveau d'alerte :

Le Royaume-Uni a relevé, ce lundi, son niveau d'alerte, les autorités sanitaires avertissant que le pays risquait de dépenser plus de 200 morts par jour en novembre s'il n'y avait pas de «changement de cap». Le Premier ministre, Boris Johnson, devait annoncer hier dans une déclaration au Parlement qu'en Angleterre «les pubs, bars et restaurants devront fermer à 22h00 à partir de jeudi», a indiqué Downing

Street dans un communiqué. Le nombre de personnes se côtoyant dans ces établissements devrait aussi diminuer puisque «seul le service à table» sera désormais autorisé, doit annoncer M. Johnson après une réunion de crise du gouvernement britannique dans la matinée.

### Restrictions à Madrid :

Près d'un million d'habitants de Madrid et de ses environs sont de nouveau soumis, depuis ce lundi et pour une durée de deux semaines, à de sévères restrictions dans leurs déplacements, en raison de l'explosion de la Covid-19. Les quelque 850 000 personnes concernées ont interdiction de quitter leur quartier sauf pour des raisons bien précises: aller travailler ou étudier, se rendre chez un médecin, répondre à une convocation d'ordre légal ou encore s'occuper de personnes dépendantes. Elles ont, en revanche, le droit de s'y déplacer.

### Munich durcit les restrictions :

La ville allemande de Munich va partiellement imposer, à partir de jeudi, le port du masque dans l'espace public. Le droit de se réunir sera de nouveau limité, à un cercle de deux familles ou de cinq personnes sans lien de parenté.

### «Erreur» du gouvernement tchèque :

Le Premier ministre tchèque Andrej Babis a reconnu lundi que son gouvernement avait fait «une erreur» en assouplissant les restrictions anti-coronavirus dès le début de l'été. Après avoir réussi à maîtriser l'épidémie par des mesures strictes comme le port obligatoire du masque en extérieur, le gouvernement tchèque avait levé la plupart de ces mesures avant les vacances d'été.



**L'ECHO**  
D'ALGERIE  
INFORMER ET PENSER LIBREMENT  
Quotidien National d'Information



[www.lechodalgerie-dz.com](http://www.lechodalgerie-dz.com)